



**PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R93-2025-048

PUBLIÉ LE 5 MARS 2025

Sommaire

Agence régionale de santé PACA /

- R93-2025-03-03-00002 - Arrêté portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé pour la profession de sage-femme (56 pages) Page 4
- R93-2025-03-03-00001 - Avis consultation Révision PRS-signé (4 pages) Page 61

Direction interrégionale des services pénitentiaires Paca Corse /

- R93-2025-02-28-00010 - Arrêté portant sub délégation de signature (volet RH) du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Directeurs Fonctionnels des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (7 pages) Page 66
- R93-2025-02-28-00011 - Arrêté portant sub délégation de signature (volet RH) du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Chefs d'établissements (DSP) d'établissements en Gestion Publique (7 pages) Page 74
- R93-2025-02-28-00014 - Arrêté portant sub délégation de signature (volet RH) du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Chefs d'établissements (DSP) en Gestion Déléguée complète (7 pages) Page 82
- R93-2025-02-28-00013 - Arrêté portant sub délégation de signature (volet RH) du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Chefs d'établissements (DSP) en Gestion déléguée restreinte (7 pages) Page 90
- R93-2025-02-28-00012 - Arrêté portant sub délégation de signature (volet RH) du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Chefs d'établissements (officiers) en Gestion publique (6 pages) Page 98
- R93-2025-02-28-00006 - Arrêté portant sub délégation de signature financière du Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille - CHORUS DT (5 pages) Page 105
- R93-2025-02-28-00009 - Arrêté portant sub délégation de signature financière du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Chefs d'établissements pénitentiaires (3 pages) Page 111
- R93-2025-02-28-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature financière du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille - CHORUS formulaires (5 pages) Page 115

R93-2025-02-28-00008 - Arrêté portant subdélégation de signature financière du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille aux Directeurs Fonctionnels des Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation (3 pages)

Page 121

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA /

R93-2024-11-18-00017 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de GARCIA Anais 13520 PARADOU (2 pages)

Page 125

R93-2024-11-07-00009 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SAS VTFE 83570 ENTRECASTEAUX (2 pages)

Page 128

R93-2024-10-25-00014 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SCEA LE TRUYAS 04230 ST ETIENNE LES ORGUES (2 pages)

Page 131

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d'Azur /

R93-2025-03-04-00002 - Arrêté du 4 mars 2025 portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à la SAS « OK VACANCES ADAPTÉES - LIBRES DE PARTIR » (2 pages)

Page 134

R93-2025-02-26-00006 - ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA DREETS PACA (2 pages)

Page 137

R93-2025-02-26-00007 - ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION D'UNE FORMATION SPECIALISEE AU SEIN DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA DREETS PACA (3 pages)

Page 140

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /

R93-2025-03-04-00001 - ARRETE N° 2025 - du Prescrivant une procédure de participation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation de création d'une Unité Touristique Nouvelle Structurante (3 pages)

Page 144

Agence régionale de santé PACA

R93-2025-03-03-00002

Arrêté portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé pour la profession de sage-femme

Arrêté n° DSDP-0225-0109-I

Portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé pour la profession de sage-femme

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-4 et R.1434-41 à R1434-42 ;

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1511-8 ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Yann BUBIEN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1o de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 23 août 2023 publié au journal officiel le 25 août 2023, portant approbation de l'avenant n°7 à la convention nationale organisant les rapports entre les sages femmes libérales et l'assurance maladie conclue le 11 octobre 2007 ;

Vu l'arrêté le 26 octobre 2023 du Directeur général de l'agence régionale de santé portant adoption du Projet Régional de Santé Provence-Alpes-Côte-D'azur 2023-2028 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de santé Occitanie n° 2024 – 6142 du 22 octobre 2024 portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé pour la profession de sage-femme ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes n°2025-17-0044 du 17 février 2025 portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé pour la profession de sage-femme ;

Vu la convention nationale des sages femmes conclue le 11 octobre 2007 et publiée au journal officiel du 10 décembre 2007, organisant les rapports entre les sages femmes libérales et l'assurance maladie ;

Vu les conclusions issues de la concertation en date du 31 octobre 2024 avec l'union régionale des professionnels de santé des sage-femmes Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'information faite auprès de la commission paritaire régionale des sage-femmes en date du 21 novembre 2024 ;

Vu la concertation réalisée avec le Conseil Territorial de Santé des Alpes-de-Haute-Provence (04) en date du 06 février 2025 ;

Vu la concertation réalisée avec le Conseil Territorial de Santé des Hautes-Alpes (05) en date du 21 janvier 2025

Vu la concertation réalisée avec le Conseil Territorial de Santé des Alpes-Maritimes (06) en date du 09 janvier 2025 ;

Vu la concertation réalisée avec le Conseil Territorial de Santé des Bouches-du-Rhône (13) en date du 11 décembre 2024 ;

Vu la concertation réalisée avec le Conseil Territorial de Santé du Var (83) en date du 16 janvier 2025 ;

Vu la concertation réalisée avec le Conseil Territorial de Santé de Vaucluse (84) en date du 02 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) du 14 janvier 2025 en application de l'article R.1434-42 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté **DSDP-0720-0548-I** du 18 août 2020 fixant les zones destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des sage-femmes libérales, est abrogé.

Article 2 :

En application de l'article L.1434-4 du code de la santé publique, les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ainsi que les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé pour la profession de sage-femme, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sont déterminées par répartition en cinq catégories dont les listes sont annexées au présent arrêté ainsi qu'il suit :

- Annexe 1 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones très sous-dotées ;
- Annexe 2 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones sous-dotées ;
- Annexe 3 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones intermédiaires ;
- Annexe 4 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones très dotées ;
- Annexe 5 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones sur dotées ;
- Annexe 6 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton dont la région administrative est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais dont le classement relève d'une région limitrophe. Pour connaître le classement de ces territoires bassins de vie ou du pseudo-canton, il convient de se reporter aux arrêtés susvisés des directeurs généraux des agences régionales de santé territorialement compétentes.

Article 3 :

Les zones mentionnées à l'article 2 sont déterminées tous les deux ans par arrêté du directeur général de l'ARS en application de l'article L.1434-4 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Article 6 :

Le directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **03 MARS 2025**


Le Directeur Général de l'ARS PACA

Yann BUBIEN

Direction Générale de l'Évaluation et de la Qualité des Soins

Agence Régionale de Santé PACA

Annexe 1 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones très sous-dotées

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé de la région administrative de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	06099	Puget-Théniers	04042	Castellet-lès-Sausses	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	06099	Puget-Théniers	04043	Val-de-Chalvagne	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	06099	Puget-Théniers	04076	Entrevaux	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	06099	Puget-Théniers	04170	La Rochette	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	06099	Puget-Théniers	04194	Saint-Pierre	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	06099	Puget-Théniers	04202	Sausses	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06002	Amirat	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06005	Ascros	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06008	Auvare	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06016	Beuil	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06040	Châteauneuf-d'Entraunes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06045	Collongues	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06051	La Croix-sur-Roudoule	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06053	Daluis	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06056	Entraunes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06063	Gars	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06071	Guillaumes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06076	Lieuche	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06087	Les Mujouls	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06093	La Penne	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06094	Péone	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06096	Pierlas	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06098	Puget-Rostang	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06099	Puget-Théniers	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06101	Rigaud	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06110	Roubion	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06115	Saint-Antonin	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06124	Saint-Léger	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06125	Saint-Martin-d'Entraunes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06131	Sallagriffon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06133	Sauze	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06139	Thiéry	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06143	Touët-sur-Var	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06158	Villars-sur-Var	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	06099	Puget-Théniers	06160	Villeneuve-d'Entraunes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84123	Sault	04140	Les Omergues	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84123	Sault	04163	Revest-du-Bion	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26018	Aulan	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26026	Barret-de-Lioure	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26135	Ferrassières	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26181	Mévouillon	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26189	Montauban-sur-l'Ouvèze	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26193	Montbrun-les-Bains	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26200	Montfroc	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26263	Reilhanette	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26279	La Rochette-du-Buis	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26340	Séderon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26372	Vers-sur-Méouge	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84123	Sault	26375	Villefranche-le-Château	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84005	Aurel	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84021	Brantes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84060	Lagarde-d'Apt	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84079	Monieux	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84107	Saint-Christol	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84120	Saint-Trinit	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84123	Sault	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84123	Sault	84125	Savoillan	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13096	Saintes-Maries-de-la-Mer	13096	Saintes-Maries-de-la-Mer	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83036	Cavaire-sur-Mer	83036	Cavaire-sur-Mer	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83036	Cavaire-sur-Mer	83048	La Croix-Valmer	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83036	Cavaire-sur-Mer	83152	Rayol-Canadel-sur-Mer	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06006	Aspremont	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06013	Belvédère	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06020	La Bollène-Vésubie	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06034	Castagniers	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06042	Clans	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06046	Colomars	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06055	Duranus	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06060	Falicon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06072	Ilonse	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06073	Isola	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06074	Lantosque	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06075	Levens	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06080	Marie	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06102	Rimplas	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06103	Roquebillière	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06109	La Roquette-sur-Var	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06111	Roure	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06117	Saint-Blaise	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06119	Saint-Dalmas-le-Selvage	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06120	Saint-Étienne-de-Tinée	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06126	Saint-Martin-du-Var	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06127	Saint-Martin-Vésubie	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06129	Saint-Sauveur-sur-Tinée	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06147	Tourrette-Levens	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06151	Utelle	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06153	Valdeblore	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0624	Tourrette-Levens	06156	Venanson	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0413	Seyne	04150	Piégut	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83119	Saint-Tropez	83065	Gassin	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83119	Saint-Tropez	83101	Ramatuelle	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83119	Saint-Tropez	83119	Saint-Tropez	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	83012	Barjols	04158	Quinson	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83005	Artignosc-sur-Verdon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83012	Barjols	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83039	Châteauevert	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83060	Fox-Amphoux	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83084	Montmeyan	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83095	Pontevès	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83102	Régusse	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83135	Tavernes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83012	Barjols	83145	Varages	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83042	Cogolin	83042	Cogolin	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83042	Cogolin	83079	La Môle	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05004	Ancelle	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05025	Buissard	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05029	Chabottes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05032	Champoléon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05056	Forest-Saint-Julien	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05096	Orcières	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05145	Saint-Jean-Saint-Nicolas	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0512	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05149	Saint-Léger-les-Mélèzes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83007	Aups	83007	Aups	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83007	Aups	83015	Bauduen	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83007	Aups	83078	Moissac-Bellevue	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83007	Aups	83147	Vérignon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83032	Carcès	83032	Carcès	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83032	Carcès	83045	Correns	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83032	Carcès	83046	Cotignac	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83032	Carcès	83051	Entrecasteaux	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83032	Carcès	83083	Montfort-sur-Argens	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06001	Aiglun	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06009	Bairols	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06017	Bézaudun-les-Alpes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06021	Bonson	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06022	Bouyon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06047	Conségudes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06050	Coursegoules	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06052	Cuébris	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06061	Les Ferres	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06066	Gillette	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06078	Malaussène	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06082	Massoins	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06097	Pierrefeu	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06100	Revest-les-Roches	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06106	Roquestéron	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06107	La Roque-en-Provence	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06122	Saint-Jeannet	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06135	Sigale	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06141	Toudon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06144	La Tour	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06145	Tourette-du-Château	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06146	Tournefort	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0626	Vence	06157	Vence	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06014	Bendejun	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06015	Berre-les-Alpes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06019	Blausasc	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06023	Breil-sur-Roya	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06031	Cantaron	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06039	Châteauneuf-Villevieille	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06043	Coaraze	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06048	Contes	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06054	Drap	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06057	L'Escarène	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06062	Fontan	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06077	Lucéram	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06086	Moulinet	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06091	Peille	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06092	Peillon	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06132	Saorge	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06136	Sospel	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06142	Touët-de-l'Escarène	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06162	La Brigue	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0610	Contes	06163	Tende	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83019	Bormes-les-Mimosas	83019	Bormes-les-Mimosas	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83019	Bormes-les-Mimosas	83070	Le Lavandou	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05009	Aspres-lès-Corps	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05039	Aubessagne	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05054	La Fare-en-Champsaur	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05062	Le Glaizil	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05064	La Chapelle-en-Valgaudemar	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05072	Laye	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05090	La Motte-en-Champsaur	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05095	Le Noyer	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05104	Poligny	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05139	Dévoluy	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05142	Saint-Firmin	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05144	Saint-Jacques-en-Valgodemard	1-Zone très sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05147	Saint-Julien-en-Champsaur	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05148	Saint-Laurent-du-Cros	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05152	Saint-Maurice-en-Valgodemard	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05153	Saint-Michel-de-Chaillo	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	05182	Villar-Loubière	1-Zone très sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur	38031	Beaufin	1-Zone très sous dotée

Annexe 2 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones sous-dotées

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé de la région administrative de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83055	Fayence	83008	Bagnols-en-Forêt	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83055	Fayence	83055	Fayence	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83055	Fayence	83080	Mons	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83055	Fayence	83117	Saint-Paul-en-Forêt	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83055	Fayence	83124	Seillans	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83055	Fayence	83138	Tourrettes	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84013	Beaumettes	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84050	Gordes	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84051	Goult	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84058	Lacoste	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84073	Ménerbes	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84086	Oppède	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8401	Apt	84114	Saint-Pantaléon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0614	Menton	06035	Castellar	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0614	Menton	06036	Castillon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0614	Menton	06067	Gorbio	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0614	Menton	06083	Menton	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0614	Menton	06104	Roquebrune-Cap-Martin	2-Zone sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0614	Menton	06113	Sainte-Agnès	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05070	Laragne-Montéglin	04216	Thèze	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05014	Barret-sur-Méouge	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05033	Chanousse	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05047	Éourres	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05051	Étoile-Saint-Cyrice	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05053	Garde-Colombe	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05070	Laragne-Montéglin	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05073	Lazer	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05094	Nossage-et-Bénévent	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05097	Orpierre	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05103	Le Poët	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05135	Sainte-Colombe	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05155	Saint-Pierre-Avez	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05159	Saléon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05160	Salérans	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05172	Trescléoux	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05173	Upaix	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05070	Laragne-Montéglin	05178	Ventavon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05070	Laragne-Montéglin	26022	Ballons	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05070	Laragne-Montéglin	26126	Eygalayes	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05070	Laragne-Montéglin	26150	Izon-la-Bruisse	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05070	Laragne-Montéglin	26153	Laborel	2-Zone sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05070	Laragne-Montéglin	26154	Lachau	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05070	Laragne-Montéglin	26374	Villebois-les-Pins	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83115	Sainte-Maxime	83063	La Garde-Freinet	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83115	Sainte-Maxime	83068	Grimaud	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83115	Sainte-Maxime	83094	Le Plan-de-la-Tour	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83115	Sainte-Maxime	83115	Sainte-Maxime	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06003	Andon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06024	Briançonnet	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06026	Cabris	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06028	Caille	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06058	Escragnolles	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06081	Le Mas	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06095	Peymeinade	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06116	Saint-Auban	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06118	Saint-Cézaire-sur-Siagne	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06130	Saint-Vallier-de-Thiery	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06134	Séranon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06137	Spéracèdes	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06140	Le Tignet	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0611	Grasse-1	06154	Valderoure	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83064	Garéoult	83064	Garéoult	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83064	Garéoult	83076	Mazaugues	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83064	Garéoult	83077	Méounes-lès-Montrieux	2-Zone sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83064	Garéoult	83088	Néoules	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83064	Garéoult	83108	La Roquebrussanne	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84003	Apt	04045	Céreste	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84003	Apt	04129	Montjustin	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84003	Apt	04142	Oppedette	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84003	Apt	04160	Reillanne	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	84003	Apt	04175	Sainte-Croix-à-Lauze	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84003	Apt	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84006	Auribeau	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84020	Bonnieux	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84023	Buoux	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84032	Caseneuve	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84033	Castellet-en-Luberon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84047	Gargas	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84048	Gignac	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84057	Joucas	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84066	Lioux	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84085	Murs	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84102	Roussillon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84103	Rustrel	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84105	Saignon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84112	Saint-Martin-de-Castillon	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84118	Saint-Saturnin-lès-Apt	2-Zone sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84128	Sivergues	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84144	Viens	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84003	Apt	84145	Villars	2-Zone sous dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône	13078	Port-Saint-Louis-du-Rhône	2-Zone sous dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Annexe 3 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones intermédiaire

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé de la région administrative de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13104	Sausset-les-Pins	13021	Carry-le-Rouet	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13104	Sausset-les-Pins	13104	Sausset-les-Pins	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0504	Chorges	05115	Remollon	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0504	Chorges	05121	Rochebrune	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0504	Chorges	05124	La Rochette	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0504	Chorges	05171	Théus	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83106	Rocbaron	83059	Forcalqueiret	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83106	Rocbaron	83106	Rocbaron	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83106	Rocbaron	83111	Sainte-Anastasie-sur-Issole	3-Zone intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13213	Marseille 13e Arrondissement	13213	Marseille 13e Arrondissement	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84011	Le Beaucet	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84017	Bédoin	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84018	Blauvac	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84041	Crillon-le-Brave	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84046	Flassan	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84070	Malemort-du-Comtat	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84072	Mazan	3-Zone Intermediaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84075	Méthamis	3-Zone Intermediaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84077	Modène	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84082	Mormoiron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84088	Pernes-les-Fontaines	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84101	La Roque-sur-Pernes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84108	Saint-Didier	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84115	Saint-Pierre-de-Vassols	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84143	Venasque	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8412	Pernes-les-Fontaines	84148	Villes-sur-Auzon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13207	Marseille 7e Arrondissement	13207	Marseille 7e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1324	Martigues	13056	Martigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1324	Martigues	13077	Port-de-Bouc	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04012	Aubenas-les-Alpes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04018	Banon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04065	Cruis	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04068	Dauphin	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04087	Fontienne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04088	Forcalquier	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04095	L'Hospitalet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04101	Lardiers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04104	Limans	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04111	Mane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04130	Montlaux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04132	Montsalier	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04138	Niozelles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04141	Ongles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04151	Pierrerue	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04159	Redortiers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04162	Revest-des-Brousses	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04164	Revest-Saint-Martin	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04169	La Rochegiron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04178	Saint-Étienne-les-Orgues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04188	Saint-Maime	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04192	Saint-Michel-l'Observatoire	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04201	Saumane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04206	Sigonce	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04208	Simiane-la-Rotonde	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04088	Forcalquier	04227	Vachères	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0696	Cannes	06029	Cannes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06011	Beaulieu-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06012	Beausoleil	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06032	Cap-d'Ail	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06059	Èze	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06121	Saint-Jean-Cap-Ferrat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06150	La Turbie	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0604	Beausoleil	06159	Villefranche-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13050	Lambesc	13050	Lambesc	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13050	Lambesc	13082	Rognes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13050	Lambesc	13091	Saint-Cannat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13203	Marseille 3e Arrondissement	13203	Marseille 3e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0697	Cannet	06030	Le Cannet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1308	Ciotat	13023	Ceyreste	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1308	Ciotat	13028	La Ciotat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1308	Ciotat	13030	Cuges-les-Pins	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1308	Ciotat	13042	Gémenos	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8408	Cheval-Blanc	84025	Cabrières-d'Avignon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8408	Cheval-Blanc	84038	Cheval-Blanc	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8408	Cheval-Blanc	84062	Lagnes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8408	Cheval-Blanc	84071	Maubec	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8408	Cheval-Blanc	84099	Robion	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8408	Cheval-Blanc	84131	Taillades	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8413	Pertuis	84014	Beaumont-de-Pertuis	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13100	Saint-Rémy-de-Provence	13057	Mas-Blanc-des-Alpilles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13100	Saint-Rémy-de-Provence	13100	Saint-Rémy-de-Provence	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13216	Marseille 16e Arrondissement	13216	Marseille 16e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13074	Peyrolles-en-Provence	13048	Jouques	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13074	Peyrolles-en-Provence	13074	Peyrolles-en-Provence	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13074	Peyrolles-en-Provence	84076	Mirabeau	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04017	Auzet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04026	Bellaiffaire	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331.Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04033	Ubaye-Serre-Ponçon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04093	Gigors	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04102	Le Lauzet-Ubaye	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04126	Montclar	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04191	Saint-Martin-lès-Seyne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04203	Selonnet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04205	Seyne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04222	Turriers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04235	Verdaches	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05040	Chorges	04237	Le Vernet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05011	Avançon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05017	La Bâtie-Neuve	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05022	Bréziers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05040	Chorges	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05050	Espinasses	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05084	Montgardin	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05106	Prunières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05127	Rousset	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05040	Chorges	05130	Saint-Apollinaire	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13084	La Roque-d'Anthéron	13084	La Roque-d'Anthéron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13084	La Roque-d'Anthéron	84026	Cadenet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13084	La Roque-d'Anthéron	84065	Lauris	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13084	La Roque-d'Anthéron	84068	Lourmarin	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13084	La Roque-d'Anthéron	84095	Puyvert	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0601	Antibes-1	06155	Vallauris	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06010	Le Bar-sur-Loup	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06037	Caussols	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06038	Châteauneuf-Grasse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06041	Cipières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06049	Courmes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06068	Gourdon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06070	Gréolières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06089	Opio	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06112	Le Rouret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06148	Tourrettes-sur-Loup	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0625	Valbonne	06152	Valbonne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8309	Luc	83043	Collobrières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8309	Luc	83067	Gonfaron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8309	Luc	83075	Les Mayons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8309	Luc	83092	Pignans	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1310	Istres	13039	Fos-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1310	Istres	13047	Istres	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1310	Istres	13098	Saint-Mitre-les-Remparts	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13210	Marseille 10e Arrondissement	13210	Marseille 10e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83121	Salernes	83121	Salernes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83121	Salernes	83128	Sillans-la-Cascade	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83121	Salernes	83139	Tourtour	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83121	Salernes	83149	Villecroze	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84137	Vaison-la-Romaine	26180	Mérindol-les-Oliviers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84137	Vaison-la-Romaine	26188	Mollans-sur-Ouvèze	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84137	Vaison-la-Romaine	26233	Piégon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84137	Vaison-la-Romaine	26236	Pierrelongue	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84015	Beaumont-du-Ventoux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84040	Crestet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84044	Entrechaux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84045	Faucon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84049	Gigondas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84069	Malucène	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84094	Puyméras	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84096	Rasteau	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84098	Roaix	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84104	Sablet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84110	Saint-Léger-du-Ventoux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84111	Saint-Marcellin-lès-Vaison	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84116	Saint-Romain-en-Viennois	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84126	Séguret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84137	Vaison-la-Romaine	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84137	Vaison-la-Romaine	84146	Villedieu	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13035	Eyguières	13035	Eyguières	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84133	La Tour-d'Aigues	84009	La Bastide-des-Jourdans	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84133	La Tour-d'Aigues	84052	Grambois	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84133	La Tour-d'Aigues	84090	Peypin-d'Aigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84133	La Tour-d'Aigues	84133	La Tour-d'Aigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84133	La Tour-d'Aigues	84151	Vitrolles-en-Lubéron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13208	Marseille 8e Arrondissement	13208	Marseille 8e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83016	Le Beausset	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83027	La Cadière-d'Azur	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83035	Le Castellet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83087	Nans-les-Pins	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83093	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83105	Riboux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83112	Saint-Cyr-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83120	Saint-Zacharie	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8312	Saint-Cyr-sur-Mer	83127	Signes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26070	Chamaret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26073	Chantemerle-lès-Grignan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26099	Colonzelle	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26146	Grignan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26192	Montbrison-sur-Lez	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26203	Montjoyer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26226	Le Pègue	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26261	Réauville	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26276	Roche-Saint-Secret-Béconne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26284	Roussas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26285	Rousset-les-Vignes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26322	Saint-Pantaléon-les-Vignes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26335	Salles-sous-Bois	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26348	Taulignan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84138	Valréas	26360	Valaurie	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84138	Valréas	84053	Grillon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84138	Valréas	84097	Richerenches	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84138	Valréas	84138	Valréas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84138	Valréas	84150	Visan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04013	Aubignosc	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04016	Authon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04023	Bayons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04027	Bevons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04037	Le Caire	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04050	Châteaufort	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04051	Châteauneuf-Miravail	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04053	Châteauneuf-Val-Saint-Donat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04057	Clamensane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04067	Curel	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04075	Entrepierres	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04118	Melve	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04123	Mison	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04134	La Motte-du-Caire	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04137	Nibles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04139	Noyers-sur-Jabron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04145	Peipin	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04179	Saint-Geniez	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04199	Saint-Vincent-sur-Jabron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04200	Salignac	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04207	Sigoyer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04209	Sisteron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04228	Valavoire	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04229	Valbelle	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04231	Valernes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04209	Sisteron	04233	Vaumeilh	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	04209	Sisteron	05118	Val Buëch-Méouge	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13053	Mallemort	13003	Alleins	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13053	Mallemort	13024	Charleval	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13053	Mallemort	13053	Mallemort	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13053	Mallemort	13115	Vernègues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13053	Mallemort	84074	Mérindol	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	13053	Mallemort	84093	Puget	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1326	Salon-de-Provence-1	13034	Eygalières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1326	Salon-de-Provence-1	13038	Fontvieille	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1326	Salon-de-Provence-1	13067	Orgon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1326	Salon-de-Provence-1	13094	Saint-Étienne-du-Grès	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13080	Le Puy-Sainte-Réparate	13080	Le Puy-Sainte-Réparate	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13080	Le Puy-Sainte-Réparate	13093	Saint-Estève-Janson	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1325	Pélissanne	13008	Aurons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1325	Pélissanne	13009	La Barben	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1325	Pélissanne	13032	Éguilles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1325	Pélissanne	13069	Pélissanne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83081	Montauroux	83029	Callian	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83081	Montauroux	83081	Montauroux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83073	Le Luc	83018	Besse-sur-Issole	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83073	Le Luc	83026	Cabasse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83073	Le Luc	83031	Le Cannet-des-Maures	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83073	Le Luc	83057	Flassans-sur-Issole	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83073	Le Luc	83073	Le Luc	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13205	Marseille 5e Arrondissement	13205	Marseille 5e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8317	Seyne-sur-Mer-2	83129	Six-Fours-les-Plages	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8317	Seyne-sur-Mer-2	83153	Saint-Mandrier-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83023	Brignoles	83023	Brignoles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83023	Brignoles	83030	Camps-la-Source	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83023	Brignoles	83037	La Celle	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83023	Brignoles	83143	Le Val	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83023	Brignoles	83151	Vins-sur-Caramy	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13209	Marseille 9e Arrondissement	13209	Marseille 9e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13212	Marseille 12e Arrondissement	13212	Marseille 12e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	84089	Pertuis	13059	Meyrargues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84002	Ansouis	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84010	La Bastidonne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84024	Cabrières-d'Aigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84042	Cucuron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84084	La Motte-d'Aigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84089	Pertuis	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84113	Saint-Martin-de-la-Brasque	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84121	Sannes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84140	Vaugines	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84089	Pertuis	84147	Villelaure	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04005	Allons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04006	Allos	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04007	Angles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04008	Annot	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04022	Barrême	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04025	Beauvezer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04030	Blieux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04032	Braux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04039	Castellane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04059	Clumanc	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04061	Colmars	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04069	Demandolx	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04090	Le Fugeret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04092	La Garde	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04099	Lambruisse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04115	Méailles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04133	Moriez	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04136	La Mure-Argens	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04171	Rougon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04173	Saint-André-les-Alpes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04174	Saint-Benoît	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04180	Saint-Jacques	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04183	Saint-Julien-du-Verdon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04187	Saint-Lions	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04204	Senez	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04210	Soleilhas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04218	Thorame-Basse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04219	Thorame-Haute	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04224	Ubraye	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04236	Vergons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04173	Saint-André-les-Alpes	04240	Villars-Colmars	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04173	Saint-André-les-Alpes	83020	Le Bourguet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04173	Saint-André-les-Alpes	83022	Brenon	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04173	Saint-André-les-Alpes	83142	Trigance	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05170	Tallard	04058	Claret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05170	Tallard	04066	Curbans	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05170	Tallard	04085	Faucon-du-Caire	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05170	Tallard	04234	Venterol	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05013	Barillonnette	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05037	Châteaueux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05049	Esparron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05057	Fouillouse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05071	Lardier-et-Valença	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05074	Lettret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05078	Monétier-Allemont	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05162	La Saulce	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05170	Tallard	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05170	Tallard	05184	Vitrolles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1327	Salon-de-Provence-2	13044	Grans	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1327	Salon-de-Provence-2	13063	Miramas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0699	Nice	06088	Nice	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04094	Gréoux-les-Bains	04081	Esparron-de-Verdon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04094	Gréoux-les-Bains	04094	Gréoux-les-Bains	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04094	Gréoux-les-Bains	04189	Saint-Martin-de-Brômes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	04094	Gréoux-les-Bains	13099	Saint-Paul-lès-Durance	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04094	Gréoux-les-Bains	83066	Ginasservis	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04094	Gréoux-les-Bains	83113	Saint-Julien	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04094	Gréoux-les-Bains	83146	La Verdière	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04094	Gréoux-les-Bains	83150	Vinon-sur-Verdon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8409	Isle-sur-la-Sorgue	84036	Châteauneuf-de-Gadagne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8409	Isle-sur-la-Sorgue	84054	L'Isle-sur-la-Sorgue	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8409	Isle-sur-la-Sorgue	84124	Saumane-de-Vaucluse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8409	Isle-sur-la-Sorgue	84132	Le Thor	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8409	Isle-sur-la-Sorgue	84139	Fontaine-de-Vaucluse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84008	Le Barroux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84029	Camaret-sur-Aigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84059	Lafare	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84100	La Roque-Alic	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84130	Suzette	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84134	Travaillan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84136	Vacqueyras	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8416	Vaison-la-Romaine	84149	Violès	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0627	Villeneuve-Loubet	06044	La Colle-sur-Loup	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0627	Villeneuve-Loubet	06105	Roquefort-les-Pins	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0627	Villeneuve-Loubet	06128	Saint-Paul-de-Vence	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0627	Villeneuve-Loubet	06161	Villeneuve-Loubet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13002	Allauch	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13007	Auriol	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13013	Belcodène	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13016	La Bouilladisse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13020	Cadolive	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13031	La Destrousse	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13046	Gréasque	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13073	Peypin	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13075	Plàn-de-Cuques	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1303	Allauch	13101	Saint-Savournin	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1311	Marignane	13026	Châteauneuf-les-Martigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1311	Marignane	13043	Gignac-la-Nerthe	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1311	Marignane	13054	Marignane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13097	Saint-Martin-de-Crau	13006	Aureille	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13097	Saint-Martin-de-Crau	13011	Les Baux-de-Provence	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13097	Saint-Martin-de-Crau	13058	Maussane-les-Alpilles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13097	Saint-Martin-de-Crau	13065	Mouriès	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13097	Saint-Martin-de-Crau	13068	Paradou	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13097	Saint-Martin-de-Crau	13097	Saint-Martin-de-Crau	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	26275	Rochevade	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	26317	Saint-Maurice-sur-Eygues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	26357	Tulette	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	84022	Buisson	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	84028	Cairanne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	84061	Lagarde-Paréol	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	84117	Saint-Roman-de-Malegarde	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84106	Sainte-Cécile-les-Vignes	84127	Sérignan-du-Comtat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13201	Marseille 1er Arrondissement	13201	Marseille 1er Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0617	Nice-3	06025	Le Broc	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0617	Nice-3	06033	Carros	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0617	Nice-3	06064	Gattières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83003	Ampus	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83010	Bargème	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83011	Bargemon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83013	La Bastide	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83028	Callas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83038	Châteaudouble	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83040	Châteauvieux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83041	Claviers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83044	Comps-sur-Artuby	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83056	Figanières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83058	Flayosc	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83074	La Martre	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83082	Montferrat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83085	La Motte	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8304	Flayosc	83109	La Roque-Esclapon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8314	Saint-Raphaël	83001	Les Adrets-de-l'Estérel	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8314	Saint-Raphaël	83118	Saint-Raphaël	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1329	Vitrolles	13015	Bouc-Bel-Air	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1329	Vitrolles	13019	Cabriès	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1329	Vitrolles	13102	Saint-Victoret	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1329	Vitrolles	13117	Vitrolles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83071	La Londe-les-Maures	83071	La Londe-les-Maures	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13014	Berre-l'Étang	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13029	Cornillon-Confoux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13088	Le Rove	13033	Ensuès-la-Redonne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13081	Rognac	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13088	Le Rove	13088	Le Rove	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13092	Saint-Chamas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13112	Velaux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13114	Ventabren	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1306	Berre-l'Étang	13118	Coudoux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1309	Gardanne	13041	Gardanne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1309	Gardanne	13062	Mimet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1309	Gardanne	13071	Les Pennes-Mirabeau	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1309	Gardanne	13106	Septèmes-les-Vallons	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1309	Gardanne	13107	Simiane-Collongue	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0694	Antibes	06004	Antibes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1304	Arles	13004	Arles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0603	Antibes-3	06018	Biot	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0698	Grasse	06069	Grasse	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13206	Marseille 6e Arrondissement	13206	Marseille 6e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83104	Rians	83006	Artigues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83104	Rians	83052	Esparron	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83104	Rians	83104	Rians	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83104	Rians	83114	Saint-Martin-de-Pallières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8406	Carpentras	84004	Aubignan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8406	Carpentras	84031	Carpentras	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8406	Carpentras	84067	Loriol-du-Comtat	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83072	Lorgues	83072	Lorgues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83072	Lorgues	83136	Le Thoronet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83072	Lorgues	83154	Saint-Antonin-du-Var	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13012	Beaurecueil	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13025	Châteauneuf-le-Rouge	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13040	Fuveau	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13060	Meyreuil	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13072	Peynier	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13079	Puylobouier	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13087	Rousset	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13090	Saint-Antonin-sur-Bayon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13095	Saint-Marc-Jaumegarde	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13109	Le Tholonet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13110	Trets	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13111	Vauvenargues	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1328	Trets	13113	Venelles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8405	Bollène	84135	Uchaux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8310	Ollioules	83009	Bandol	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8310	Ollioules	83053	Évenos	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8310	Ollioules	83090	Ollioules	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8310	Ollioules	83123	Sanary-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83021	Bras	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83025	Brue-Auriac	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83089	Ollières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83096	Pourcieux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83110	Rougiers	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83125	Seillons-Source-d'Argens	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83140	Tourves	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83091	Pierrefeu-du-Var	83091	Pierrefeu-du-Var	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83107	Roquebrune-sur-Argens	83107	Roquebrune-sur-Argens	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0411	Reillanne	04241	Villemus	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13202	Marseille 2e Arrondissement	13202	Marseille 2e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8306	Garde	83034	Carqueiranne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8306	Garde	83062	La Garde	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8306	Garde	83098	Le Pradet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8303	Draguignan	83050	Draguignan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8303	Draguignan	83141	Trans-en-Provence	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1397	Aix-en-Provence	13001	Aix-en-Provence	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8407	Cavaillon	84034	Caumont-sur-Durance	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8407	Cavaillon	84035	Cavaillon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0613	Mandelieu-la-Napoule	06007	Auribeau-sur-Siagne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0613	Mandelieu-la-Napoule	06079	Mandelieu-la-Napoule	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0613	Mandelieu-la-Napoule	06090	Pégomas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0613	Mandelieu-la-Napoule	06108	La Roquette-sur-Siagne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0613	Mandelieu-la-Napoule	06138	Théoule-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0695	Cagnes-sur-Mer	06027	Cagnes-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8307	Garéoult	83033	Carnoules	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8307	Garéoult	83100	Puget-Ville	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13204	Marseille 4e Arrondissement	13204	Marseille 4e Arrondissement	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0410	Oraison	04242	Villeneuve	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13010	Barbentane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13017	Boulbon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13018	Cabannes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13027	Châteaurenard	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13036	Eyragues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13045	Graveson	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13052	Maillane	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13061	Saint-Pierre-de-Mézoargues	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13064	Mollégès	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13066	Noves	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13076	Plan-d'Orgon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13083	Rognonas	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13089	Saint-Andiol	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13108	Tarascon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1307	Châteaurenard	13116	Verquières	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8398	Seyne-sur-Mer	83126	La Seyne-sur-Mer	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8397	Hyères	83069	Hyères	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04001	Aiglun	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04009	Archail	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04020	Barles	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04021	Barras	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04024	Beaujeu	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04028	Beynes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04036	Le Brusquet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04040	Le Castellard-Mélan	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04046	Le Chaffaut-Saint-Jurson	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04047	Champtercier	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04054	Châteauredon	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04055	Chaudon-Norante	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04070	Digne-les-Bains	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04072	Draix	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04074	Entrages	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04084	Estoublon	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04097	La Javie	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04107	Majastres	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04110	Mallemoisson	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04113	Marcoux	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04121	Mézel	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04122	Mirabeau	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04155	Prads-Haute-Bléone	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04167	La Robine-sur-Galabre	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04177	Hautes-Duyes	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04181	Saint-Jeannet	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04214	Tartonne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04070	Digne-les-Bains	04217	Thoard	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0621	Nice-7	06114	Saint-André-de-la-Roche	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0621	Nice-7	06149	La Trinité	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0409	Manosque-3	04063	Corbières-en-Provence	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0409	Manosque-3	04197	Sainte-Tulle	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1305	Aubagne	13005	Aubagne	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1305	Aubagne	13070	La Penne-sur-Huveaune	3-Zone Intermédiaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1305	Aubagne	13086	Roquevaire	3-Zone Intermédiaire

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Annexe 4 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones très-dotées

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé de la région administrative de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83148	Vidauban	83134	Taradeau	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	83148	Vidauban	83148	Vidauban	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04079	L'Escalé	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04091	Ganagobie	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04108	Malijai	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04109	Mallefougasse-Augès	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04116	Les Mées	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04127	Montfort	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04149	Peyruis	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04211	Sourribes	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04049	Château-Arnoux-Saint-Auban	04244	Volonne	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8313	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	83097	Pourrières	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8323	Vidauban	83004	Les Arcs	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8323	Vidauban	83086	Le Muy	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0407	Manosque-1	04128	Montfuron	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0407	Manosque-1	04152	Pierrevert	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0609	Cannet	06085	Mougins	4-Zone très-dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8302	Crau	83047	La Crau	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04019	Barcelonnette	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04062	La Condamine-Châtelard	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04073	Enchastrayes	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04086	Faucon-de-Barcelonnette	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04096	Jausiers	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04120	Val d'Oronaye	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04161	Méolans-Revel	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04193	Saint-Paul-sur-Ubaye	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04195	Saint-Pons	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04220	Les Thuiles	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04019	Barcelonnette	04226	Uvernet-Fours	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13214	Marseille 14e Arrondissement	13214	Marseille 14e Arrondissement	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05001	Abriès-Ristolas	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05003	Aiguilles	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05007	Arvieux	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05026	Ceilac	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05038	Château-Ville-Vieille	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05052	Eyglis	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05065	Guillestre	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05077	Molines-en-Queyras	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05082	Mont-Dauphin	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05116	Réotier	4-Zone très-dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05119	Risoul	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05134	Saint-Clément-sur-Durance	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05136	Saint-Crépin	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05157	Saint-Véran	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05065	Guillestre	05177	Vars	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13037	La Fare-les-Oliviers	13037	La Fare-les-Oliviers	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04004	Allemagne-en-Provence	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04031	Bras-d'Asse	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04035	Brunet	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04124	Montagnac-Montpezat	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04135	Moustiers-Sainte-Marie	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04144	La Palud-sur-Verdon	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04157	Puimoisson	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04166	Riez	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04172	Roumoules	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04176	Sainte-Croix-du-Verdon	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04182	Saint-Julien-d'Asse	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04184	Saint-Jurs	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04186	Saint-Laurent-du-Verdon	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04166	Riez	04230	Valensole	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04166	Riez	83002	Aiguines	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04166	Riez	83014	Baudinard-sur-Verdon	4-Zone très-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	04166	Riez	83122	Les Salles-sur-Verdon	4-Zone très-dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13215	Marseille 15e Arrondissement	13215	Marseille 15e Arrondissement	4-Zone très-dotée
----------------------------	------------------	----------------------------	------------------	-------	------------------------------	-------	------------------------------	-------------------

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Annexe 5 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton classés en zones sur-dotées

Libellé de la région d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé de la région administrative de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	1399	Salon-de-Provence	13103	Salon-de-Provence	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13051	Laçon-Provence	13051	Laçon-Provence	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13022	Cassis	13022	Cassis	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13022	Cassis	13085	Roquefort-la-Bédoule	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13022	Cassis	13119	Carnoux-en-Provence	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04143	Oraison	04034	La Brillanne	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04143	Oraison	04041	Le Castellet	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04143	Oraison	04077	Entrevennes	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04143	Oraison	04106	Lurs	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04143	Oraison	04143	Oraison	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	04143	Oraison	04156	Puimichel	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8318	Solliès-Pont	83017	Belgentier	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8318	Solliès-Pont	83049	Cuers	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8318	Solliès-Pont	83054	La Farlède	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8318	Solliès-Pont	83130	Solliès-Pont	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8318	Solliès-Pont	83131	Solliès-Toucas	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8318	Solliès-Pont	83132	Solliès-Ville	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84019	Bollène	26054	Bouchet	5-Zone sur-dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	84019	Bollène	26345	Suze-la-Rousse	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84019	Bollène	84019	Bollène	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84019	Bollène	84064	Lapalud	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84019	Bollène	84078	Mondragon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	84019	Bollène	84083	Mornas	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13105	Sénas	13049	Lamanon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13105	Sénas	13105	Sénas	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8499	Avignon	84007	Avignon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8396	Fréjus	83061	Fréjus	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84001	Althen-des-Paluds	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84012	Beaumes-de-Venise	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84030	Caromb	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84043	Entraigues-sur-la-Sorgue	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84080	Monteux	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84109	Saint-Hippolyte-le-Graveyron	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8410	Monteux	84122	Sarrians	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05018	La Bâtie-Vieille	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05059	La Freissinouse	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05068	Jarjayes	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05092	Neffes	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05100	Pelleautier	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05113	Rambaud	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05140	Saint-Étienne-le-Laus	5-Zone surdotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05168	Sigoyer	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0514	Tallard	05176	Valsерres	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8399	Toulon	83137	Toulon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0599	Gap	05061	Gap	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0499	Manosque	04112	Manosque	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8321	Toulon-3	83103	Le Revest-les-Eaux	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8321	Toulon-3	83144	La Valette-du-Var	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05023	Briançon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05027	Cervièrres	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05079	Le Monétier-les-Bains	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05085	Montgenèvre	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05093	Névache	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05107	Puy-Saint-André	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05109	Puy-Saint-Pierre	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05133	Saint-Chaffrey	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05151	Saint-Martin-de-Queyrières	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05161	La Salle-les-Alpes	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05174	Val-des-Prés	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05023	Briançon	05183	Villar-Saint-Pancrace	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0408	Manosque-2	04190	Saint-Martin-les-Eaux	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0408	Manosque-2	04245	Volx	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0612	Grasse-2	06084	Mouans-Sartoux	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	BOUCHES-DU-RHONE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	13211	Marseille 11e Arrondissement	13211	Marseille 11e Arrondissement	5-Zone surdotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8411	Orange	84027	Caderousse	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8411	Orange	84087	Orange	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8411	Orange	84091	Piolenc	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	05046	Embrun	04154	Pontis	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05012	Baratier	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05036	Châteauroux-les-Alpes	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05044	Crévoux	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05045	Crots	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05046	Embrun	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05098	Les Orres	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05108	Puy-Saint-Eusèbe	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05111	Puy-Sanières	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05114	Réallon	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05128	Saint-André-d'Embrun	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05156	Saint-Sauveur	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05163	Le Sauze-du-Lac	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05046	Embrun	05164	Savines-le-Lac	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8404	Avignon-3	84081	Morières-lès-Avignon	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05006	L'Argentière-la-Bessée	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05031	Champcella	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05058	Freissinières	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05101	Vallouise-Pelvoux	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05110	Puy-Saint-Vincent	5-Zone sur-dotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05122	La Roche-de-Rame	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05006	L'Argentière-la-Bessée	05180	Les Vigneaux	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0606	Cagnes-sur-Mer-2	06065	La Gaude	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-MARITIMES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	0606	Cagnes-sur-Mer-2	06123	Saint-Laurent-du-Var	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05008	Aspremont	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05010	Aspres-sur-Buëch	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05016	La Bâtie-Montsaléon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05019	La Beaume	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05021	Le Bersac	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05024	Valdoule	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05028	Chabestan	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05035	Châteauneuf-d'Oze	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05048	L'Épine	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05055	La Faurie	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05060	Furmeyer	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05066	La Haute-Beaume	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05076	Méreuil	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05080	Montbrand	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05081	Montclus	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05086	Montjay	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05087	Montmaur	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05089	Montrond	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05091	Moydans	5-Zone surdotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05099	Oze	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05102	La Piarre	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05117	Ribeyret	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05126	Rosans	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05129	Saint-André-de-Rosans	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05131	Saint-Auban-d'Oze	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05146	Saint-Julien-en-Beauchêne	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05154	Saint-Pierre-d'Argençon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05158	Le Saix	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05165	Savournon	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05166	Serres	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05167	Sigottier	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05169	Sorbiers	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05179	Veynes	05179	Veynes	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26030	La Bâtie-des-Fonds	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26040	Beaurières	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26091	Chauvac-Laux-Montaux	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26136	Val-Maravel	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26168	Lus-la-Croix-Haute	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26255	Les Prés	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	05179	Veynes	26361	Valdrôme	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8415	Sorgues	84016	Bédarrides	5-Zone surdotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8415	Sorgues	84037	Châteauneuf-du-Pape	5-Zone surdotée

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège - 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10
<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8415	Sorgues	84039	Courthézon	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8415	Sorgues	84056	Jonquières	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8415	Sorgues	84129	Sorgues	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8414	Pontet	84055	Jonquerettes	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8414	Pontet	84092	Le Pontet	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8414	Pontet	84119	Saint-Saturnin-lès-Avignon	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8414	Pontet	84141	Vedène	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAUCLUSE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	8414	Pontet	84142	Velleron	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8311	Roquebrune-sur-Argens	83099	Puget-sur-Argens	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	VAR	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	8311	Roquebrune-sur-Argens	83133	Tanneron	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	0402	Castellane	04148	Peyroules	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0515	Veynes	05075	Manteyer	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0515	Veynes	05112	Rabou	5-Zone sur-dotée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	HAUTES-ALPES	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	0515	Veynes	05123	La Roche-des-Arnauds	5-Zone sur-dotée

Annexe 6 : liste des bassins de vie ou du pseudo-canton dont la région administrative est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais dont le classement relève de la région Occitanie. Pour connaître le classement de ces bassins de vie ou du pseudo-canton, il convient de se reporter à l'arrêté du Directeur général de l'Agences régionales de santé d'Occitanie.

Arrêté ARS Occitanie n° 2024 – 6142

Code du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Code du département administratif de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
30	GARD	84	Vaucluse	30202	Pont-Saint-Esprit	84063	Lamotte-du-Rhône	4-Zone très-dotée

Arrêté ARS Auvergne-Rhône-Alpes N° 2025-17-0044

Code du département d'attribution du BVCV (zonage)	Libellé du département d'attribution du BVCV (zonage)	Code du département administratif de la commune	Libellé du département administratif de la commune	Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune	Qualification attribuée par l'arrêté régional du BVCV
84	ISERE	05	Hautes-Alpes	38052	Le Bourg-d'Oisans	05063	La Grave	2-Zone sous dotée
84	ISERE	05	Hautes-Alpes	38052	Le Bourg-d'Oisans	05181	Villar-d'Arène	2-Zone sous dotée

Agence régionale de santé PACA

R93-2025-03-03-00001

Avis consultation Révision PRS-signé

DG-0225-1391-D

Marseille, le 3 mars 2025

Avis de consultation relatif à la première révision partielle du Projet Régional de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023-2028

Vu la loi modifiée n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-1 à 3 et son article R.1434-1 ;
Vu le décret n°2021-708 du 3 juin 2021 relatif à la procédure de révision du projet régional de santé ;
Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Yann BUBIEN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 18 juillet 2024.

**Les modalités de la consultation du schéma régional de santé constitutif du Projet régional de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023-2028 sont les suivantes :**

Article 1 : émetteur de l'avis de consultation

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
132 boulevard de Paris
CS 50039
13003 Marseille

Pris en la personne de son Directeur général, Monsieur Yann BUBIEN

Article 2 : objet de la consultation

Conformément à l'article R.1434-1,2° du code de la santé publique, le directeur de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur soumet à la procédure de consultation, pour avis, la première révision partielle du schéma régional de santé composant le Projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023-2028 adopté par arrêté du directeur général de l'ARS le 26 octobre 2023.

La version en vigueur du Projet régional de santé PACA est consultable sur le site internet de l'ARS (<https://www.paca.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2023-2028-0>) et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région n°R93-2023-154 du 27 octobre 2023.

Le PRS de Provence-Alpes-Côte d'Azur fait l'objet d'une publication sous forme électronique.

Article 3 : nature et statut des documents publiés

Un document modifié est soumis à consultation :
- Le Schéma régional de santé 2023-2028 (SRS)



Cette première révision partielle porte sur une évolution des objectifs qualitatifs (chapitre 7) et quantitatifs (chapitre 8) de l'offre de soins prévus au schéma régional de santé 2023-2028 de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- **Établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR)**, il est proposé :
 - o L'ajout du libellé « par site géographique » dans le titre « *les mentions autorisées en SMR* » (Cf. chapitre 7.5, page 117) ;
 - o La modification du paragraphe sur les SMR autorisés à la mention « polyvalent » apportant des précisions sur les objectifs qualitatifs inhérents à la mention « polyvalent » (Cf. chapitre 7.5, pages 117 et 118) ;
 - o L'ajout d'une précision dans le paragraphe « *adaptation et complémentarité de l'offre* » (Cf. chapitre 8.5, page 256) ;
 - o La suppression de quatre autorisations d'implantation (de 10 à 6) sur la mention « polyvalent » dans la zone de santé des-Alpes-de-Haute-Provence (Cf. chapitre 8.5, page 257 et tableau page 262) ;
 - o La suppression d'une autorisation d'implantation (de 2 à 1) sur la mention « cardio-vasculaire » dans la zone de santé des Hautes-Alpes (Cf. chapitre 8.5, page 257 et tableau page 253) ;
 - o La suppression de neuf autorisations d'implantation (de 33 à 24) sur la mention « polyvalent » dans la zone de santé des Alpes-Maritimes (Cf. chapitre 8.5, page 258 et tableau page 264) ;
 - o L'ajout d'une précision dans l'introduction dédiée à la zone de santé des Bouches-du-Rhône et au sous-chapitre « mention polyvalent » avec la suppression de vingt-sept autorisations d'implantation (de 54 à 27 en cible 2028) sur la mention « polyvalent » dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône (Cf. chapitre 8.5, page 259 et tableau page 265) ;
 - o La suppression de neuf autorisations d'implantation (de 25 à 16) sur la mention « polyvalent » dans la zone de santé du Var (Cf. chapitre 8.5, page 260 et tableau page 267) ;
 - o L'ajout d'une précision dans l'introduction dédiée à la zone de santé du Vaucluse et au sous-chapitre « mention polyvalent » avec la suppression de quatre autorisations d'implantation (de 16 à 12) sur la mention « polyvalent » dans la zone de santé du Vaucluse (Cf. chapitre 8.5, page 261 et tableau page 267).
- **Médecine nucléaire** : le bilan des équipements en PACA est rectifié avec un nombre d'implantations de Gamma-caméras dans la zone de santé Bouches-du-Rhône passant de « 7 à 6 » et un nombre d'implantations de TEP dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône passant de « 7 à 6 » (Cf. chapitre 7.6, page 122).
- **Médecine d'urgence** : il est proposé d'actualiser ce volet à la suite de la publication du décret n° 2023-1374 du 29 décembre 2023 et du décret n° 2023-1376 du 29 décembre 2023 concernant l'activité de médecine d'urgence :
 - o L'ajout sous la carte PACA d'un complément à la note de bas de page (Cf. chapitre 7.14, page 157),
 - o L'ajout de précisions qualitatives pour les objectifs n°1 et n°5 dans la partie « objectifs » (Cf. chapitre 7.14, pages 159 et 165 à 168) ;
 - o L'intégration des « antennes de médecine d'urgence » dans les tableaux des OQOS des différentes zones de santé à la suite de la publication des décrets (Cf. chapitre 8.14, pages 290 à 292)
- **Soins critiques – enfants** : il est proposé d'actualiser ce volet avec :
 - o L'ajout de précisions qualitatives dans l'objectif n°1 sur la création d'unités de soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires (Cf. chapitre 7.15.2, pages 175 à 176) ;
 - o L'ajout de deux autorisations d'implantations supplémentaires « Modalité Pédiatrique – Mention Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires » dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône (Cf. chapitre 8.15, page 294 et tableau page 296), une autorisation d'implantation supplémentaire « Modalité Pédiatrique – Mention Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires » dans la zone de santé du Var (Cf. Cf. chapitre 8.15, page 294 et tableau page 297) et une autorisation d'implantation supplémentaire « Modalité Pédiatrique – Mention Soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires » dans la zone de santé du Vaucluse (Cf. chapitre 8.15, page 294 et tableau page 297) ;
 - o La suppression d'une note sous le tableau des OQOS de la zone de santé des Alpes-Maritimes (Cf. chapitre 8.15, page 296).
- **Biologie médicale** : il est proposé d'affiner l'objectif n°1 en modifiant un paragraphe et le tableau (Cf. chapitre 7.23, page 214).
- **La Permanence des soins en établissements de santé (PDSES)** : il est proposé d'actualiser ce volet avec :
 - o La suppression d'une phrase dans l'introduction ;
 - o L'ajustement des parties « *Les enjeux stratégiques* », « *Les objectifs* », « *Le suivi et l'évaluation* »
 - o La création d'une partie « *Orientations de l'ARS PACA* » et d'une partie « *Méthode* »

- Ainsi que l'ajout des tableaux de répartition des lignes PDSES par activité de soins et par département selon les volets réglementé et non réglementé en remplacement des anciens tableaux (Cf. chapitre 7.26, pages 227 à 239).
- **Médecine** : il est proposé d'ajouter une autorisation d'implantation supplémentaire (de 7 à 8) dans la zone de santé des Alpes-de-Haute-Provence, une autorisation d'implantation supplémentaire dans la zone de santé des Alpes-Maritimes (de 24 à 25) et deux autorisations d'implantations supplémentaires dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône (de 40 à 42) (Cf. chapitre 8.1, page 243 et tableau page 244). La note sous le tableau des OQOS en page 244 est supprimée.
- **Chirurgie** : il est proposé, sur la modalité adulte, de supprimer deux autorisations d'implantation (de 11 à 9 en cible 2028) dans la zone de santé du Vaucluse et sur la modalité pédiatrique de supprimer trois autorisations d'implantation (de 11 à 8 en cible 2028) dans la zone de santé du Vaucluse (Cf. chapitre 8.2, page 245 et tableau page 246).
- **Gynécologie-Obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale** : il est proposé de supprimer une autorisation d'implantation d'une maternité de niveau 2A (de 1 à 0) dans la zone de santé du Vaucluse (Cf. chapitre 8.3, page 247 et tableau page 248).
- **Psychiatrie** : il est proposé
 - D'apporter une précision dans le paragraphe « *adaptation et complémentarité de l'offre* » (Cf. chapitre 8.4, page 250) ;
 - D'ajouter une autorisation d'implantation sur la mention « psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent » dans la zone de santé du Var (de 3 à 4) ;
 - De supprimer la forme de prise en charge sur l'implantation en mention « psychiatrie périnatale » dans la zone de santé du Vaucluse ;
 - Et d'ajouter une autorisation d'implantation pour la modalité « soins sans consentement » dans la zone de santé du Vaucluse (de 1 à 2) (Cf. chapitre 8.4, page 252 et tableau page 255).
- **Soins de Longue Durée (USLD)** : il est proposé
 - de rajouter une précision dans le paragraphe « *adaptation et complémentarité de l'offre* » et dans le sous-chapitre dédié aux Bouches-du-Rhône ;
 - de supprimer une autorisation d'implantation d'USLD dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône (de 13 à 12) (Cf. chapitre 8.7, mention qualitative page 271 et tableau page 271).
- **Cardiologie interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie** : il est proposé d'apporter une précision dans le paragraphe « *adaptation et complémentarité de l'offre* » (Cf. chapitre 8.11, page 277)
- **Activités cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation** :
 - Concernant l'offre d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, il est proposé :
 - la création d'une autorisation d'implantation sous la modalité « mise en œuvre de l'accueil des embryons » (de 0 à 1) dans la zone de santé des Alpes-Maritimes (Cf. chapitre 8.17.1, page 302 et tableau page 304) ;
 - la création d'une autorisation d'implantation sur la modalité « Prélèvement d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 du CSP » (de 0 à 1) dans la zone de santé du Var (Cf. chapitre 8.17.1, page 302 et tableau page 304).
 - Concernant l'offre d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, il est proposé :
 - la création d'une autorisation d'implantation sous la modalité « Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci » (de 0 à 1) dans la zone de santé des Alpes-Maritimes (Cf. chapitre 8.17.1, page 303 et tableau page 305) ;
 - la création d'une autorisation d'implantation sous la modalité « Activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12 » dans la zone de santé du Var (Cf. chapitre 8.17.1, page 303 et tableau page 305).
- **Traitement du cancer** : il est proposé :
 - D'apporter une précision dans le paragraphe « *adaptation et complémentarité de l'offre* » (Cf. chapitre 8.18, page 308) ;

- De supprimer une autorisation d'implantation de traitement du cancer sur la modalité « Radiothérapie externe, curiethérapie - mention Radiothérapie externe chez l'adulte » (de 5 à 4) et d'ajouter une autorisation d'implantation de traitement du cancer sur la modalité « Radiothérapie externe – mention Radiothérapie externe chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans » (de 1 à 2) dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône (Cf. chapitre 8.18, page 311 et tableau page 317).
- **Equipements matériels lourds** : il est proposé l'ajout d'une autorisation d'implantation supplémentaire de radiologie diagnostique dans la zone de santé des Hautes-Alpes (de 5 à 6) (Cf. chapitre 8.22, page 330 et tableau page 331) et la suppression d'une autorisation d'implantation de radiologie diagnostique (38 à 37) dans la zone de santé des Bouches-du-Rhône (Cf. chapitre 8.22, page 330 et tableau page 332).

Article 4 : les autorités et instances consultées

Conformément à l'article R.1434-1,2° du code de la santé publique, les autorités et instances concernées par la présente consultation sont :

- La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- Les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le Conseil d'Administration de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 : délai de consultation

Les autorités et instances consultées disposent de deux mois, à compter de la publication de l'avis de consultation au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour transmettre leur avis à l'ARS selon tout moyen permettant d'établir une date certaine.

Ainsi, les avis doivent être envoyés au plus tard à l'Agence régionale de santé le 5 mai 2025. Passé ce délai, l'avis sera réputé rendu.

Le projet de Schéma régional de santé révisé, pourra être modifié avant son adoption par le Directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour tenir compte des éventuels avis et des observations formulés dans le délai de consultation réglementaire.

Article 6 : modalités d'accès aux documents

Le document modifié composant le Projet régional de santé est consultable à partir du 5 mars 2025 sur le site Internet de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'adresse suivante :

<https://www.paca.ars.sante.fr/consultation-autour-de-la-revision-du-projet-regional-de-sante-2023-2028>

Le document publié est le schéma régional de santé PACA 2023-2028 dans son intégralité, dans lequel les propositions de modification sont identifiées graphiquement en couleur avec des indications littérales.

Article 7 : procédure de transmission des avis

Les autorités consultées transmettent leur avis (éventuellement accompagnés de toute observation, remarque ou proposition) en version électronique ou sous format papier :

- Par voie électronique :
ars-paca-dos@ars.sante.fr
- Par voie postale, en recommandé avec accusé de réception :
Monsieur le Directeur général
ARS PACA
132 boulevard de Paris
CS50039
13331 Marseille cedex 03

Le Directeur Général de l'ARS PACA
Yann BUBIEN

Yann Bubien

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00010

Arrêté portant sub déléation de signature (volet
RH) du Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Marseille aux Directeurs
Fonctionnels des Services Pénitentiaires
d'Insertion et de Probation



Arrêté portant subdélégation de signature



Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21/11/1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 26 octobre 2021 ;

Vu le décret n°94-874 du 07/10/1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par décret du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n°97-3 du 07/01/1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, modifié par décret du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 12/03/2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 21 mars 2022 ;

Vu le décret n°87-604 du 31/07/1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires, modifié par décret du 31 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté en date du 12/06/2019 de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés nommant Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15/06/2019 ;

Vu l'arrêté en date du 30/03/2021 de Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ;



ARRETE

Art 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée aux **Directeurs/Directrices Fonctionnels(les) des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation** :

A - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire, des conseillers d'insertion et de probation, et des assistants des services sociaux, s'agissant des actes de gestion suivants:

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi ou renouvellement du congé de présence parentale ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi temps partiel thérapeutique ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi congé longue maladie, congé longue durée, disponibilité d'office pour raison de santé ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation à l'exception des refus ;
- disponibilité de droit ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

B - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice, adjoints administratifs du ministère de la justice, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;

- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- réintégration dans la même résidence administrative après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande, et réintégration dans la même résidence administrative ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes et réintégration à temps complet ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

C - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;

- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes, et renouvellement et réintégration à temps complet ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- parental et prolongation ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

D – Pour les agents non titulaires :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation ;
- décision d'ouverture, de versement, et d'utilisation du compte épargne temps ;
- octroi ou renouvellement des congés de grave maladie ;
- octroi des congés de maternité ou d'adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés de présence parentale ;
- octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- autorisations d'absences sauf celles délivrées à titre syndical ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi de congés de représentation.

Art 2 : • S'agissant des décisions visées à l'article 1^{er} paragraphe A et qui concernent **les Directeurs/Directrices Fonctionnels(les) des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation**, de la DISP de Marseille, visés en annexe, elles restent de la compétence du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Sud Est.

• S'agissant de la protection statutaire, la délégation de signature ne concerne pas les demandes formulées par les **Directeurs/Directrices Fonctionnels(les) des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation** ou par leur adjoint lorsque celles-ci sont conséquentes d'une période d'intérim.

Art 3 : En leur absence, les **Directeurs/Directrices Fonctionnels(les) des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation** peuvent déléguer la signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté à leurs subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B. (cf annexe récapitulative)

Art 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art 5 : Sont exclus du champ d'application de cette délégation tous les agents rattachés à la CIRP de Marseille.

Art 6 : Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur Interrégional

Thierry ALVES

ETABLISSEMENTS	Chefs d'Établissements et subordonnés	FONCTIONS
SPIP 04/05	GAGNEUX Florence	directrice fonctionnelle
	DEFRADE Delphine	contractuelle
	MOUSSAOUI Rabiaa	secrétaire administrative
SPIP 06	RODE Marie Emmanuelle	directrice fonctionnelle
	HARANGER Candie	dpipp, directrice adjointe
	PORTESENY Julien	attaché, responsable administratif et financier
SPIP 13	CHEVALIER Carole	directeur fonctionnel
	BERTHET Roland	directeur adjoint
	GANAYE Marie Anne	directrice
	PAGNON Laurence	attachée, responsable des services administratifs
SPIP 83		directeur fonctionnel
	BIANCHI Marc	directeur adjoint
	DESCAMPS Marc	attaché d'administration de l'Etat
SPIP 84	RISS Jean-Philippe	directeur fonctionnel,
	ROCHE Nicolas	directeur adjoint
	CHAZAL Stéphanie	attachée, responsable des services administratifs
SPIP CORSE	TRAVERSINI Donatien	directeur fonctionnel
	MONTERO Joan	directeur adjoint

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00011

Arrêté portant sub déléation de signature (volet
RH) du Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Marseille aux Chefs
d'établissements (DSP) d'établissements en
Gestion Publique



Arrêté portant subdélégation de signature



Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21/11/1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 26 octobre 2021 ;

Vu le décret n°94-874 du 07/10/1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par décret du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n°97-3 du 07/01/1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, modifié par décret du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 12/03/2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 21 mars 2022 ;

Vu le décret n°87-604 du 31/07/1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires, modifié par décret du 31 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté en date du 12/06/2019 de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés nommant Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15/06/2019 ;

Vu l'arrêté en date du 30/03/2021 de Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ;



ARRETE

Art 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée aux **chefs d'établissement (DSP)** :

A - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de directeurs des services pénitentiaires, directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, attachés d'administration du ministère de la justice, commandants pénitentiaires, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi ou renouvellement du congé de présence parentale ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi congé longue maladie, congé longue durée, disponibilité d'office pour raison de santé ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation à l'exception des refus ;
- disponibilité de droit ;
- octroi temps partiel thérapeutique ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

B - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, hors commandants pénitentiaires, secrétaires administratifs du ministère de la justice, adjoints administratifs du ministère de la justice, techniciens de l'administration pénitentiaire, adjoints techniques de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- admission à la retraite ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- réintégration dans la même résidence administrative après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande, et réintégration dans la même résidence administrative ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes et réintégration à temps complet ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

C - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps d'encadrement et

d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes, et renouvellement et réintégration à temps complet ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- admission à la retraite ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

D – Pour les agents non titulaires :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation du compte épargne temps ;
- octroi ou renouvellement des congés de grave maladie ;
- octroi des congés de maternité ou d'adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés de présence parentale ;
- octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- autorisations d'absences sauf celles délivrées à titre syndical ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi de congés de représentation.

E – Pour les personnels de santé :

- Pour l'habilitation des personnels de santé intervenant au sein de son établissement ainsi que pour le retrait d'habilitation de ces personnes, exception faite des médecins exerçant à temps plein qui restent de la compétence de l'administration centrale.

- Art 2 :**
- S'agissant des décisions visées à l'article 1^{er} paragraphe A et qui concernent **les chefs d'établissement (DSP)**, elles restent de la compétence du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Marseille.
 - S'agissant de la protection statutaire, la délégation de signature ne concerne pas les demandes formulées par **les chefs d'établissement (DSP)** ou par leur adjoint lorsque celles-ci sont conséquentes d'une période d'intérim.

- Art 3 :** En leur absence, **les chefs d'établissement (DSP)** peuvent déléguer la signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté à ses subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B (cf annexe récapitulative)

Art 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art 5 : Sont exclus du champ d'application de cette délégation tous les agents rattachés à la CIRP de Marseille.

Art 6 : **Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.**

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur Interrégional
Thierry ALVES

ANNEXE RH au 01 mars 2025

ETABLISSEMENTS	Chefs d'Établissements et subordonnés	FONCTIONS
Centre pénitentiaire de Borgo	ESTEFFE Cédric	directeur, chef d'établissement
	COURANT Mathilde	directrice, adjointe CE
	MARTEEL Célia	directrice
	BARLOT Cécile	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre de Détention de Casabianda	JUILLAN Philippe	directeur, chef d'établissement
	LANGLOIS Vincent	directeur, adjoint CE
	MASSON Jean-Christian	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Maison d'Arrêt de Nice	BOUCHARD Fanny	directrice, cheffe d'établissement
	DICONNE Audrey	directrice, adjointe au CE
		AAE, responsable des services administratifs et financiers

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00014

Arrêté portant sub déléation de signature (volet
RH) du Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Marseille aux Chefs
d'établissements (DSP) en Gestion Déléguée
complète



Arrêté portant subdélégation de signature



Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21/11/1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 26 octobre 2021 ;

Vu le décret n°94-874 du 07/10/1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par décret du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n°97-3 du 07/01/1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, modifié par décret du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 12/03/2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 21 mars 2022 ;

Vu le décret n°87-604 du 31/07/1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires, modifié par décret du 31 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté en date du 12/06/2019 de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés nommant Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15/06/2019 ;

Vu l'arrêté en date du 30/03/2021 de Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ;



ARRETE

Art 1er : Subdélégation de signature est donnée **aux DSP, chefs d'établissement** :

A - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de directeurs des services pénitentiaires, directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, attachés d'administration du ministère de la justice, commandants pénitentiaires, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi ou renouvellement du congé de présence parentale ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi temps partiel thérapeutique ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi congé longue maladie, congé longue durée, disponibilité d'office pour raison de santé ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation à l'exception des refus ;
- disponibilité de droit ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

B - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, hors commandants pénitentiaires, secrétaires administratifs du ministère de la justice, adjoints administratifs du ministère de la justice, techniciens de l'administration pénitentiaire, adjoints techniques de l'administration

pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- réintégration dans la même résidence administrative après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande, et réintégration dans la même résidence administrative ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes et réintégration à temps complet ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

C - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps d'encadrement et

d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes, et renouvellement et réintégration à temps complet ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

D – Pour les agents non titulaires :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation du compte épargne temps ;
- octroi ou renouvellement des congés de grave maladie ;
- octroi des congés de maternité ou d'adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés de présence parentale ;
- octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- autorisations d'absences sauf celles délivrées à titre syndical ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi de congés de représentation.

E – Pour les personnels de santé :

Pour l'habilitation des personnels de santé intervenant au sein de son établissement ainsi que pour le retrait d'habilitation de ces personnes, exception faite des médecins exerçant à temps plein qui restent de la compétence de l'administration centrale.

- Art 2 :
- S'agissant des décisions visées à l'article 1^{er} paragraphe A et qui concernent les **chefs d'établissement (DSP)**, elles restent de la compétence du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.
 - S'agissant de la protection statutaire, la délégation de signature ne concerne pas les demandes formulées par les **chefs d'établissement (DSP)** ou par leur adjoint lorsque celles-ci sont conséquentes d'une période d'intérim.

- Art 3 : En leur absence, les **chefs d'établissement (DSP)** peuvent déléguer la signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté à leurs subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B (cf annexe récapitulative)

Art 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art 5 : Sont exclus du champ d'application de cette délégation tous les agents rattachés à la CIRP de Marseille.

Art 6 : **Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.**

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur Interrégional

Thierry ALVES

ETABLISSEMENTS	Chefs d'Établissements et subordonnés	FONCTIONS
Maison d'Arrêt Aix-Luyne	COLLIN Rachel	directeur, chef d'établissement
	DESIRE Jean François	directeur, adjoint CE
	BALANDRAS Stéphanie	directrice, responsable RH
	BRUNO Julie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre Pénitentiaires d'Avignon Le Pontet	KARA Ahmed	AAE, responsable suivi gestion déléguée
	BOUQUET Alexandre	directeur, chef d'établissement
	HATINGUAIS Alexis	directeur, adjoint CE
	LE REUN Karine	directrice
	CASTETS Rémi	directeur
	DE VILLECHABROLLE Marguerite	directrice
Maison d'Arrêt de Draguignan	FONTANIEU Olivier	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	BOULET Florence	directrice, cheffe d'établissement
	SOUILHAT Anne	directrice, adjointe CE, Intérim CE
	DISSARD Isabelle	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Maison d'Arrêt de Grasse	RIDJALI Asmahane	AAE, responsable gestion déléguée
	DOUCET Claire	directrice, cheffe d'établissement
	BENHAMOUDA Radia	directeur, adjoint CE
	DEJENNE Jean Michel	directrice
	MATHON Stéphane	directeur
Centre de Détention de Salon de Provence	GILLIOT François	AAE, responsable des services administratifs
		directeur, chef d'établissement
	GRANDPIERRE Solenne	directrice, adjointe au CE, chef d'établissement par intérim
Centre de Détention de Tarascon	FLORENTIN Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	GONTIERS Fabienne	directrice, cheffe d'établissement
	CUSANNO Béragère	directrice, adjointe au CE
	MOUNSAVENG Léna	directrice détention
Centre Pénitentiaire de Toulon La Farède	COCY Anne Sandra	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	CHARPENTIER TITY Jean Pierre	directeur, chef d'établissement
	ARDUCA Sandrine	directrice, adjointe au CE, CE intérim
	LAMOUREUX Quitterie	directrice adjointe
	CHARPENTIER TITY Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00013

Arrêté portant sub déléation de signature (volet
RH) du Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Marseille aux Chefs
d'établissements (DSP) en Gestion déléguée
restreinte

Arrêté portant subdélégation de signature



Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21/11/1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 26 octobre 2021 ;

Vu le décret n°94-874 du 07/10/1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par décret du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n°97-3 du 07/01/1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, modifié par décret du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 12/03/2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 21 mars 2022 ;

Vu l'instruction interministérielle N° DGS/SP/DGOS/DSS/DGCS/DAP/DPJJ/2017/345 du 19 décembre 2017 relative à la publication du guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice ;

Vu le décret n°87-604 du 31/07/1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires, modifié par décret du 31 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté en date du 12/06/2019 de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés nommant Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15/06/2019 ;

Vu l'arrêté en date du 30/03/2021 de Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ;

ARRETE

Art 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée **aux chefs d'établissement (DSP)** :

A - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de directeurs des services pénitentiaires, directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, attachés d'administration du ministère de la justice, commandants pénitentiaires, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- octroi ou renouvellement du congé de présence parentale ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi congé longue maladie, congé longue durée, disponibilité d'office pour raison de santé ;
- octroi temps partiel thérapeutique ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation à l'exception des refus ;
- disponibilité de droit ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

B - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, hors

commandants pénitentiaires, secrétaires administratifs du ministère de la justice, adjoints administratifs du ministère de la justice, techniciens de l'administration pénitentiaire, adjoints techniques de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- réintégration dans la même résidence administrative après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande, et réintégration dans la même résidence administrative ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes et réintégration à temps complet ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes

épargnes temps.

C - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes, et renouvellement et réintégration à temps complet ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;

- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

D – Pour les agents non titulaires :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation du compte épargne temps ;
- octroi ou renouvellement des congés de grave maladie ;
- octroi des congés de maternité ou d'adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés de présence parentale ;
- octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- autorisations d'absences sauf celles délivrées à titre syndical ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi de congés de représentation.

E – Pour les personnels de santé :

- Pour l'habilitation des personnels de santé intervenant au sein de son établissement ainsi que pour le retrait d'habilitation de ces personnes, exception faite des médecins exerçant à temps plein qui restent de la compétence de l'administration centrale.

- Art 2 :**
- S'agissant des décisions visées à l'article 1^{er} paragraphe A et qui concernent les **chefs d'établissement (DSP)**, elles restent de la compétence du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.
 - S'agissant de la protection statutaire, la délégation de signature ne concerne pas les demandes formulées par les **chefs d'établissement (DSP)** ou par leur adjoint lorsque celles-ci sont conséquentes d'une période d'intérim.

- Art 3 :** En leur absence, les **chefs d'établissement (DSP)** peuvent déléguer la signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté à ses subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B (cf annexe récapitulative)

- Art 4 :** Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté à ses subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B (cf annexe récapitulative)

Art 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art 5 : Sont exclus du champ d'application de cette délégation tous les agents rattachés à la CIRP de Marseille.

Art 6 : **Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.**

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur Interrégional
Thierry ALVES

ANNEXE RH au 01 mars 2025

ETABLISSEMENTS	Chefs d'Etablissements et subordonnés	FONCTIONS
Maison Centrale d'Arles	OLLIER Marc	directeur, chef d'établissement
	GAMBA Anne Sophie	directrice, adjointe CE
	GRIMBERT Mélodie	directrice
	LAURENDOT Yves	AAE, responsable GD
	GIMENEZ Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre Pénitentiaire des Baumettes		directeur, chef d'établissement
	PERRICHET Chris	directeur, adjoint au CE, chef d'établissement par intérim
	ABI RACHED Véronique	directrice
	PENHIRIN Camille	directrice de détention
	COUDAL Claudine	AAE, responsable des services RH
EPM Marseille	MOUREN Marjorie	directrice, cheffe d'établissement
	ROBIT Arnaud	directeur, adjoint au CE

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00012

Arrêté portant sub déléation de signature (volet
RH) du Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Marseille aux Chefs
d'établissements (officiers) en Gestion publique



Arrêté portant subdélégation de signature

✍️

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21/11/1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 26 octobre 2021 ;

Vu le décret n°94-874 du 07/10/1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par décret du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n°97-3 du 07/01/1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, modifié par décret du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 12/03/2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire, modifié par décret du 21 mars 2022 ;

Vu le décret n°87-604 du 31/07/1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires, modifié par décret du 31 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté en date du 12/06/2019 de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés nommant Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15/06/2019 ;

Vu l'arrêté en date du 30/03/2021 de Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ;

✍️

ARRETE

Art 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée **aux chefs d'établissement (officiers ou CSP)** :

A - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, secrétaires administratifs du ministère de la justice, adjoints administratifs du ministère de la justice, adjoints techniques de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- octroi de congés non rémunérés ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- réintégration dans la même résidence administrative après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande, et réintégration dans la même résidence administrative ;

- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes et réintégration à temps complet ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

B - Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, s'agissant des actes de gestion suivants :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions de temps partiels, à l'exception des décisions de refus en cas de demandes pour convenances personnelles, celles-ci devant être examinés par les CAP compétentes, et renouvellement et réintégration à temps complet ;
- mise en disponibilité de droit ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- autorisations d'absence sauf celles délivrées à titre syndical en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 ;
- octroi des congés de représentation ;
- octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ;
- octroi prolongation d'activité, uniquement le dispositif 1 ;
- imputation au service des maladies ou accidents ;
- octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie professionnelle ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue maladie ;
- octroi ou renouvellement des congés de longue durée ;
- mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ;
- réintégration dans la même résidence administrative, après congé de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office ;
- autorisation de travail à temps partiel thérapeutique ;
- décisions de congé formation, à l'exception des décisions de refus lorsque celles-ci sont motivées par les nécessités de fonctionnement du service, la commission administrative paritaire compétente devant être saisie dès la première demande et réintégration dans la même résidence administrative ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi ou renouvellement de congés non rémunérés ;

- admission à la retraite ;
- octroi des congés de maternité ou pour adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi du congé parental et prolongation ;
- arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- accès au congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative ;
- décisions d'indemnisation en cas de détérioration des effets personnels au cours du service (article 89) ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation des comptes épargnes temps.

C – Pour les agents non titulaires :

- décisions accordant ou refusant le bénéfice de la protection statutaire prévue à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- octroi des congés annuels ;
- octroi des congés sur autorisation ;
- octroi temps partiel de droit, et sur autorisation ;
- décisions d'ouverture, de versement et d'utilisation du compte épargne temps ;
- octroi ou renouvellement des congés de grave maladie ;
- octroi des congés de maternité ou d'adoption ;
- octroi des congés de paternité ;
- octroi des congés de présence parentale ;
- octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ;
- octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- autorisations d'absences sauf celles délivrées à titre syndical ;
- octroi des congés pour formation syndicale ;
- octroi de congés de représentation.

D – Pour les personnels de santé :

Pour l'habilitation des personnels de santé intervenant au sein de son établissement ainsi que pour le retrait d'habilitation de ces personnes, exception faite des médecins exerçant à temps plein qui restent de la compétence de l'administration centrale.

- Art 2 :**
- S'agissant des décisions visées à l'article 1^{er} paragraphe A et qui concernent **aux chefs d'établissement (officiers ou CSP)**, elles restent de la compétence du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.

- S'agissant de la protection statutaire, la délégation de signature ne concerne pas les demandes formulées par **les chefs d'établissement (officiers ou CSP)** ou par leur adjoint lorsque celles-ci sont conséquentes d'une période d'intérim.

Art 3 : En leur absence, **les chefs d'établissement (officiers ou CSP)** peuvent déléguer la signature prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté à ses subordonnés de catégorie B (cf annexe récapitulative)

Art 4 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Art 5 : Sont exclus du champ d'application de cette délégation tous les agents rattachés à la CIRP de Marseille.

Art 6 : **Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.**

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur Interrégional

ANNEXE RH au 01 Mars 2025

ETABLISSEMENTS	Chefs d'Établissements et subordonnés	FONCTIONS
Maison d'Arrêt d'Ajaccio	SAUREL Patrick	CSP, chef d'établissement
	GLADYSZ Philippe	CSP, adjoint CE
Maison d'Arrêt de Digne	DELON Fabrice	CSP, chef d'établissement
	JOLY Gwenaël	CSP, adjoint au CE
Maison d'Arrêt de Gap	ERNSTBERGER Jerome	CSP, chef d'établissement
	LOCATELLI Edith	CSP, adjoint au CE

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00006

Arrêté portant sub déléation de signature
financière du Directeur Interrégional des services
pénitentiaires de Marseille - CHORUS DT



**Arrêté du 01 Mars 2025
portant subdélégation de signature du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de
Marseille pour la validation des ordres de mission, état de frais et relevés d'opérations pour les
frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT**

Le Directeur Interrégional,

Vu la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques modifiant la Loi Organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiées par la Loi Organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution modifiée par la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public (GBCP) et ses arrêtés subséquents) .

Vu le décret n°2022-1357 en date du 26.10.2022 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 et notamment l'article 39 (modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010) relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret n°2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2013 modifiant l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du Budget, des Comptes Public de la Fonction Publique et de la réforme de l'État pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n°309 : « entretien des bâtiments de l'État » ; toujours en vigueur

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juin 2019 portant nomination de Monsieur Thierry ALVES en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille, à compter du 15 juin 2019 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur de l'Administration Pénitentiaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2025 de Monsieur Francois Georges LECLERC, préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;

Vu la note du Secrétariat Général du Ministère de la Justice et des Libertés du 13 avril 2012 concernant l'élaboration et le fonctionnement des plates-formes interministérielles ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après (annexe 1), à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application CHORUS DT concernant les frais de mission et de formation.

Article 2 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative PACA/Corse.

Fait à Marseille
Le 28 Février 2025

Signé

Le Directeur Interrégional -
Thierry ALVES

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE

Annexe à l'arrêté en date du 01 mars 2025

Liste des agents intervenant dans l'application Chorus déplacements temporaires (CHORUS DT) en qualité de valideur des ordres de mission, des états de frais et des relevés d'opération

CHORUS DT - Liste des utilisateurs				CHORUS DT - Droits & attributions des utilisateurs Délégations de signature		
Nom	Prenom	Fonction	Site	Validation des ordres de mission (SG) Oui/Non	Validation des états de frais (GC) Oui/Non	Validation des relevés d'opérations - facturations voyagistes Oui/Non
MOUREN	Marjorie	Cheffe d'établissement	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
ROBIT	Arnaud	Adjoint Cheffe d'établissement	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
ORLANDO	Valérie	Responsable administratif	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
VALENTIN	Virginie	Econome	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
BOUZIANE	Karima	gestionnaire RH	EPM Marseille	Oui	Oui	Non
BOULET	Florence	Cheffe d'établissement	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
SOUILHAT	Anne	Adjointe Cheffe d'établissement	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
PECH	Pierre	Directeur	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
DISSARD	Isabelle	Attachée SAF	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
RIDJALI	Asmahane	Attaché GD	MA Draguignan	Oui	Oui	Non
BOUCHARD	Fanny	Cheffe d'établissement	MA Nice	Oui	Oui	Non
DICONNE	Audrey	Adjointe Cheffe d'établissement	MA Nice	Oui	Oui	Non
PIGNATA	Odie	Econome	MA Nice	Oui	Oui	Non
BAIZIDI	ZOHRA	Agent économat	MA Nice	Oui	Oui	Non
BEGUINEL	Anne-Sophie	Agent économat	MA Nice	Oui	Oui	Non
GRANDPIERRE	SOLENNE	Adjointe Cheffe d'établissement	CD Salon	Oui	Oui	Non
FLORENTIN	Nathalie	Attachée	CD Salon	Oui	Oui	Non
CHRISTOPHLE	Blandine	Adjointe économome	CD Salon	Oui	Oui	Non
KOUBI	Marjorie	Econome	CD Salon	Oui	Oui	Non
CHARPENTIER TITY	Jean-Pierre	Chef d'établissement	CP Toulon	Oui	Oui	Non
CHARPENTIER TITY	Nathalie	Attachée	CP Toulon	Oui	Oui	Non
ARDUCA	Sandrine	Adjointe Chette etablissement	CP Toulon	Oui	Oui	Non
LAMOUREUX	Quitterie	Directrice	CP Toulon	Oui	Oui	Non
MARCO- PLANAT	Christine	Econome	CP Toulon	Oui	Oui	Non
JUILLAN	Philippe	CE	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
LANGLOIS	Vincent	Adjoint CE	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
MASSON	Jean-Christian	Attaché SAF	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
RAMASSAMY	Véronique	Responsable RH	CD Casabianda	Oui	Non	Non
MONNIER	Laurence	Agent économat	CD Casabianda	Oui	Oui	Non
ERNSTBERGER	Jérôme	Chef d'établissement	MA GAP	Oui	Oui	Non
LOCATELLI	Edith	Adjointe Chef d'établissement	MA Gap	Oui	Oui	Non
PLACE	Nathalie	Responsable Economat	MA GAP	Oui	Oui	Non
MEYER	Karine	gestionnaire	MA GAP	Oui	Oui	Non
PERRICHET	Chris	Adjoint au chef d'établissement	CP Marseille	Oui	Oui	Non
ABI RACHED	Véronique	Directrice	CP Marseille	Oui	Oui	Non
DEL BOVE	Dominique	Adjointe SAF	CP Marseille	Oui	Oui	Non
MARIEL	Maxime	Econome	CP Marseille	Oui	Oui	Non
BOUQUET	Alexandre	Chef d'établissement	CP Avignon	Oui	Oui	Non
HATTINGUAIS	Alexis	Adjoint Chef d'établissement	CP Avignon	Oui	Oui	Non
LE REUN	Karine	Directrice	CP Avignon	Oui	Oui	Non
CASTETS	Rémi	Directeur	CP Avignon	Oui	Oui	Non
FONTANIÉU	Olivier	Attaché	CP Avignon	Oui	Oui	Non
SABBANE	Abdelatif	Econome	CP Avignon	Oui	Oui	Non
DANCUO	Gilbert	Econome intérim	CP Avignon	Oui	Oui	Non
DOUCET	Claire	Cheffe établissement	MA Grasse	Oui	Oui	Non
BENHAMOUDA	Radia	Adjointe Cheffe d'établissement	MA Grasse	Oui	Oui	Non
MATHON	Stéphane	Directeur	MA Grasse	Oui	Oui	Non
DEJENNE	Jean-Michel	DSP	MA Grasse	Oui	Oui	Non
GILLIOT	François	Attaché	MA Grasse	Oui	Oui	Non
GONTIERS	Fabienne	Cheffe d'établissement	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
COCY	Anne-Sandra	Attachée	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
GRANDHAYE	Bénédicte	Econome	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
VIDAL	Carine	Agent économat	CD Tarascon	Oui	Oui	Non
ESTEFFE	Cédric	Chef d'établissement	CP Borgo	Oui	Oui	Non
COURANT	Mathilde	Adjointe au chef d'établissement	CP Borgo	Oui	Oui	Non
MARTEEL	Célia	Directrice de détention	CP Borgo	Oui	Oui	Non
BARLOT	Cécile	Attachée SAF	CP Borgo	Oui	Oui	Non
LASSALE	Christelle	Econome	CP Borgo	Oui	Oui	Non
BRASSEUR	Françoise	Adjointe administrative économat	CP Borgo	Oui	Oui	Non
LASSALE	Davy	Officier responsable base Extraction	CP Borgo	Oui	Oui	Non
HRAIECH	Abel	Gradé	CP Borgo	Oui	Non	Non
ORSATTI	Gino	Gradé	CP Borgo	Oui	Non	Non
LOBE	Valérie	Secrétariat direction	CP Borgo	Oui	Oui	Non

DISP PACA/CORSE - DBF- DSI

MARTINA	Franck	Adjoint administratif secrétaire de dir	CP Borgo	Oui	Oui	Non
DELON	Fabrice	Chef d'établissement	MA Digne	Oui	Oui	Non
JOLY	Gwénael	Adjoint Chef d'établissement	MA Digne	Oui	Oui	Non
BIANCHI	Marc	Directeur Adjoint fonctionnel	SPIP 83	Oui	Oui	Non
DESCAMPS	Marc	Attaché	SPIP 83	Oui	Oui	Non
TRAVERSINI	Donatien	DFSPIP	SPIP 20	Oui	Oui	Non
MONTERO	Joan	Adjoint DFSPIP	SPIP 20	Oui	Oui	Non
NICOLAS	Virginie-Annie	Responsable budgétaire	SPIP20	Oui	Oui	Non
MILHAU	Karine	DPIP Ajaccio	SPIP20	Oui	Oui	Non
RAVERA	Céline	Economat intérim	SPIP20	Oui	Oui	Non
GAGNEUX	Florence	DFSPIP	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
DEFRADE	Delphine	DPIP	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
RACCHINI	Christelle	Gestionnaire	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
SENAFFE	Aurélien	antenne de DIGNE	SPIP 04/05	Oui	Non	Non
MOUSSAOUI	Rabaa	Responsable budgétaire	SPIP 04/05	Oui	Oui	Non
RISS	Jean-Philippe	DFSPIP	SPIP 84	Oui	Oui	Non
ROCHE	Nicolas	Adjoint DFSPIP	SPIP 84	Oui	Oui	Non
CHAZAL	Stéphanie	Attachée	SPIP 84	Oui	Oui	Non
LUPO	Marie-Line	Responsable budgétaire	SPIP 84	Oui	Oui	Non
COTTE	Stéphanie	gestionnaire	SPIP84	Oui	Oui	Non
CHEVALIER	Carole	DFSPIP	SPIP 13	Oui	Oui	Non
BERTHET	Roland	Adjoint DFSPIP	SPIP 13	Oui	Oui	Non
GANAYE	Marie-Anne	Directrice MLRV	SPIP13	Oui	Non	Non
PAGNON	Laurence	Attachée	SPIP13	Oui	Oui	Non
JESOPHE	Jenna	Responsable budgétaire	SPIP13	Oui	Oui	Non
VENIAT	Sylviane	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
LAURO-LILLO	Geneviève	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
MINATCHY	Jacques	antenne Marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
LOEZ	Claire	antenne aix	SPIP13	Oui	Non	Non
TREMLAIS	Charlotte	antenne marseille	SPIP13	Oui	Non	Non
SCHONT	Gautier	Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
USSEGLIO	Fabienne	Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
ROLLAND	Michèle	Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
ROUBAIX	Anaëlle	Antenne d'Aix en Provence	SPIP13	Oui	Non	Non
CAUVE	Jean	Antenne de Tarascon	SPIP13	Oui	Non	Non
RAHMANI	Paul	CP MARSEILLE	SPIP13	Oui	Non	Non
MUSSINO	Fiona	Antenne de Tarascon	SPIP13	Oui	Non	Non
RODE-CROUZILLES	Marie-Emmanuelle	DFSPIP	SPIP06	Oui	Oui	Non
HARANGER	Candie	Adjoint DFSPIP	SPIP 06	Oui	Oui	Non
PORTESSENY	Julien	Attaché	SPIP06	Oui	Oui	Non
LAGHOUATI	Malika	Responsable budgétaire	SPIP06	Oui	Oui	Non
DESIRE	Jean-François	Chef d'Etablissement	CP Aix	Oui	Oui	Non
BRUNO	Julie	Attachée SAF	CP Aix	Oui	Oui	Non
KARA	Ahmed	Attaché GD	CP Aix	Oui	Oui	Non
LE-PUIL	Françoise	Attaché	CP Aix	Oui	Oui	Non
MEKIDICHE	Aminna	Secrétaire administrative	CP Aix	Oui	Oui	Non
COLLIN	Rachel	Cheffe d'établissement	CP Aix	Oui	Oui	Non
COLOMBI	Magali	Adjointe Cheffe d'établissement	CP Aix	Oui	Oui	Non
ZUNINO	Mathilde	DSP	CP Aix	Oui	Oui	Non
COSTY	Pierre	Directeur CNE	CP Aix	Oui	Oui	Non
DURAN	Denis	Gestionnaire	CP Aix	Oui	Oui	Non
SAUREL	Patrick	Chef d'établissement	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
GLADYSZ	Philippe	Adjoint Chef d'établissement	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
GRUCKERT	Mickael	Chef détention	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
BENBRAHAM	Célim	responsable économat	MA Ajaccio	Oui	Oui	Non
GANDIT	Emmanuelle	adjointe technique cuisine	MA Ajaccio	Oui	Non	Non
OLLIER	Marc	Chef d'établissement	MC Arles	Oui	Oui	Non
GAMBA	Anne-Sophie	Adjointe Cheffe d'établissement	MC Arles	Oui	Oui	Non
GIMENEZ	Nathalie-Caroline	Attaché	MC Arles	Oui	Oui	Non
LAURENDOT	Yves	Attaché GD	MC Arles	Oui	Oui	Non
GRIMBERT	Mélodie	Directrice	MC Arles	Oui	Oui	Non
INGRASSIA	Paule	économe	MC Arles	Oui	Non	Non
ALVES	Thierry	Directeur Interrégional	DISP Siège	Oui	Oui	Non
GADOIN	Pierre	Adjoint Directeur Interrégional	DISP Siège	Oui	Oui	Non
VILLEROY	XAVIER	Secrétaire général	DISP Siège	Oui	Oui	non
JEAN	Christiane	DSP placé	DISP Siège	Oui	Oui	non
PEDINIELLI	Ludivine	Coordonatrice régionale	DISP Siège	Oui	Non	Non
PESSONNIER	Maud	Cheffe du Département RH	DISP Siège	Oui	Non	Non
BIGNON	Philippe	Adjoint Cheffe Département RH	DISP Siège	Oui	Non	Non
RODRIGUES	Steve	Chef DSI	DISP Siège	Oui	Non	Non
PETIN	Alexandre	Adjoint Chef DSI	DISP Siège	Oui	Non	Non
VAUDAINÉ	Julien	Psychologue régional	DISP Siège	Oui	Non	Non
HERY	Stéphanie	DISP	DISP Siège	Oui	Non	Non
TIDJANI-SERPOS	Femi	DISP	DISP Siège	Oui	Non	Non
TANGUY	Anne	Cheffe DAI	DISP Siège	Oui	Non	Non
CLERGUE	Jérôme	Adjoint Cheffe DAI	DISP Siège	Oui	Non	Non
COULON	Aurore	Cheffe DIPPR	DISP Siège	Oui	Non	Non
DINIA	Nawel	adjointe DIPPR	DISP Siège	Oui	Non	Non

DISP PACA/CORSE - DBF- DSI

RASSEK	Didier	UPR	DISP Siège	Oui	Non	Non
RONGEOT	Coline	Cheffe DSD	DISP Siège	Oui	Non	Non
PERNICENI	Claire	Adjointe Cheffe DSD	DISP Siège	Oui	Non	Non
ERNST	Jean-Marc	Directeur ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
KOUCH	Houari	ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
DOKOVIC	Vanja	responsable ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
BOUKHANA	Zahra	ARPEJ	DISP Siège	Oui	Non	Non
FOURNIER	Chantal	Responsable BAG	DISP Siège	Oui	Non	Non
SANTONI	Vincente	gestionnaire MCI	DISP Siège	Oui	Non	Non
SANCHIS	Lydie	BAG	DISP Siège	Oui	Non	Non
BARBASTE	Hélène	BAG	DISP Siège	Oui	Non	Non
TRUC	Catherine	Cheffe DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
RONIN	Magali	Adjointe Cheffe DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
NICOLAS	Sandrine	Reponsable CIF	DISP Siège	Oui	Non	Non
PORTETS	Christiane	Responsable UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
RASTELLI	Stéphanie	UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
CAPOZZO	Olivia	Adjointe Responsable Pôle SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
MADIONA	Estelle	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
FAUVARQUE	Florence	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
ANNUNZIATA	Djamilia	Gestionnaire SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
BELLUSCÌ	Sophie	UGMG-DBF	DISP Siège	Oui	Oui	Oui
COLOMBI	Magali	Directeur Mission One	DISP Siège	oui	oui	non
DIOUF	MAME	chef unité SFACT	DISP Siège	Oui	Oui	Oui

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00009

Arrêté portant sub déléation de signature
financière du Directeur Interrégional des
Services Pénitentiaires de Marseille aux Chefs
d'établissements pénitentiaires



Arrêté de subdélégation de signature

**Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille
Responsable du Budget Opérationnel de Programme
Responsable d'unité opérationnelle
Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État**

*Vu le Décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*

*Vu les articles 228(modifié par une loi n°97-1239 en date du 29.12.1997 de finances rectificatives pour 1997)
et 229 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la compatibilité publique*

- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n°2006-1666
de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce
«cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire»*
- Vu le décret n°2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics*
- Vu la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés
publics de l'Etat*
- Vu l'Arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du
ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs
délégués*
- Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce
« cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;*
- vu l'arrêté du 12 juin 2019 de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Monsieur
Thierry ALVES en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à
compter du 15 juin 2019 ;*
- Vu l'arrêté du 30 mars 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature
à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2025 de Monsieur François Georges LECLERC, Préfet de la région Provence-
Alpes-
Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur
Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est accordée sur le programme 107 :

1 – aux **chefs d'établissement de la DISP de Marseille**, visés en annexe, en qualité de responsable de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des dépenses relatives à l'établissement dont il a la charge, dans la limite des crédits qui lui sont alloués :

- dans la limite de 10 000 € h.t. pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés ;
- sans limitation de montant pour les engagements (commandes) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés ;

2 – aux **chefs d'établissement**, en qualité de responsable de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des recettes relatives à l'établissement dont il a la charge.

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est accordée sur le compte de commerce 912 à :

aux chefs d'établissement de la DISP de Marseille, visés en annexe, en qualité de responsable de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des recettes et des dépenses relatives à l'établissement dont elle a la charge.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement **des chefs d'établissement**, subdélégation est accordée dans les mêmes conditions définies dans les articles 1 et 2, à ses adjoints ainsi qu'à leurs subordonnés de catégorie A ou à défaut de catégorie B, visés en annexe.

ARTICLE 4

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5

Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur interrégional

Thierry ALVES

ANNEXE financière au 01 mars 2025

ETABLISSEMENTS,	Chefs d'Établissements et subordonnés	FONCTIONS
Maison d'Arrêt Aix-Luynes	COLLIN Rachel	Directrice, Cheffe d'établissement
	DESIRE Jean François	directeur, adjoint CE
	BALANDRAS Stéphanie	directrice, responsable RH
	BRUNO Julie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	KARA Ahmed	AAE, responsable suivi gestion déléguée
Maison d'Arrêt d'Ajaccio	SAUREL Patrick	CSP, chef d'établissement
	GLADYSZ Philippe	CSP, adjoint CE
Maison Centrale d'Arles	OLLIER Marc	directeur, chef d'établissement
	GAMBA Anne Sophie	directrice, adjointe CE
	GRIMBERT Mélodie	directrice
	LAURENDOT Yves	AAE, responsable gestion déléguée
	GIMENEZ Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre Pénitentiaire d'Avignon Le Pontet	BOUQUET Alexandre	directeur, chef d'établissement
	HATTINGUAIS Alexis	directeur, adjoint CE
	LE REUN Karine	directrice
	CASTETS Rémi	directeur
	DE VILLECHABROLLE Marguerite	directrice
	FONTANIEU Olivier	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	ESTEFFE Cédric	directeur, chef d'établissement
Centre pénitentiaire de Borgo	COURANT Mathilde	directrice, adjointe CE
	MARTEEL Célia	directrice
	BARLOT Cécile	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	JUILLAN Philippe	directeur, chef d'établissement
Centre de Détention de Casabianda	LANGLOIS Vincent	directeur, adjoint CE
	MASSON Jean-Christian	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	DELON Fabrice	CSP, chef d'établissement
Maison d'Arrêt de Digne	JOLY Gwenaél	CSP, adjoint au CE
	BOULET Florence	directrice, cheffe d'établissement
Maison d'Arrêt de Draguignan	SOUILHAT Anne	directrice, adjointe CE, intérim CE
	DISSARD Isabelle	AAE, responsable des services administratifs et financiers
	RIDJALI Asmahane	AAE, responsable gestion délégué
	ERNSTBERGER Jerome	CSP, chef d'établissement
	LOCATELLI Edith	CSP, adjoint au CE
Maison d'Arrêt de Grasse	DOUCET Claire	directrice, cheffe d'établissement
	BENHAMOUDA Radia	directrice, adjointe CE
	DEJENNE Jean Michel	directeur, responsable RH
	MATHON Stéphane	directeur responsable détention
	GILLIOT François	AAE, responsable des services administratifs
Centre Pénitentiaire des Baumettes		directrice, cheffe d'établissement
	PERRICHET Chris	directeur, adjoint au CE, chef d'établissement par intérim
	ABI RACHED Véronique	directrice détention
	PENHIRIN Camille	directrice détention
	COUDAL Claudine	AAE, responsable des services RH
Maison d'Arrêt de Nice		AAE, responsable des services administratifs et financiers
	BOUCHARD Fanny	directrice, cheffe d'établissement
	DICONNE Audrey	directrice, adjointe à la CE
Centre de Détention de Salon de Provence		directeur, chef d'établissement
	GRANDPIERRE Solenne	directrice, adjointe au CE, chef d'établissement par intérim
	FLORENTIN Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre de Détention de Tarascon	GONTIERS Fabienne	directrice, cheffe d'établissement
	CUSANNO Bérangère	directrice, adjointe au CE
	MOUNSAVENG Léna	directrice
	COCY Anne Sandra	AAE, responsable des services administratifs et financiers
Centre Pénitentiaire de Toulon La Farliède	CHARPENTIER TITY Jean Pierre	directeur, chef d'établissement
	ARDUCA Sandrine	directrice, adjointe au CE
	LAMOUREUX Quitterie	directrice adjointe
	CHARPENTIER TITY Nathalie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
EPM Marseille	MOUREN Marjorie	directrice, cheffe d'établissement
	ROBIT Arnaud	directeur, adjoint au CE

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00007

Arrêté portant subdélégation de signature
financière du Directeur Interrégional des
Services Pénitentiaires de Marseille - CHORUS
formulaire



**Arrêté du 01 mars 2025
portant subdélégation de signature du Directeur Interrégional
des services pénitentiaires de MARSEILLE**

Le Directeur Interrégional,

Vu la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques modifiant la Loi Organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiées par la Loi Organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la constitution modifiée par la loi organique n°2021-1836 en date du 28.12.2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;
le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public (GBCP et ses arrêtés subséquents) ;

Vu le décret n°2022-1357 en date du 26.10.2022 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 et notamment l'article 39 (modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010) relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du Ministère de la Justice;

Vu le décret n°2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2013 modifiant l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du Budget, des Comptes Public de la Fonction Publique et de la réforme de l'État pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n° 309 : « entretien des bâtiments de l'État » ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du **12 juin 2019 portant nomination de Monsieur Thierry ALVES** en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille, à compter du **15 juin 2019** ;

Vu l'arrêté du **30 mars 2021 portant délégation de signature du Directeur de l'Administration Pénitentiaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Marseille** ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2025 de Monsieur Georges François LECLERC, préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille ;

Vu la note du Secrétariat Général du Ministère de la Justice et des Libertés du 13 avril 2012 concernant l'élaboration et de fonctionnement des plates-formes interministérielles ;

Décide :

Article 1 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du **budget opérationnel du programme 107** (tout titre) :

- GADOIN Pierre, Directeur interrégional adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux **dépenses de personnel Titre II du programme 107** :

- GADOIN Pierre, Directeur Interrégional Adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général
- PESSONNIER Maud, Responsable du Département des Ressources Humaines et des Relations Sociales (DRHRS)
- BIGNON Philippe, Adjoint au Responsable du DRHRS
- RYCKELYNCK Marion, Responsable de l'unité de gestion administrative et financière
- LECA PIEDINOVI Bruno, adjoint cheffe d'unité gestion administrative et financière
- KERMICHE Abla, Cheffe du pôle payes
- SUELVES Frank, responsable unité recrutement, formation et qualification

Article 3 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande) dans le cadre des flux dérogatoires relatifs au budget prévisionnel du **programme 107 Titre III, V et VI** :

Titre III, VI

- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)

Titre V

- TANGUY Anne, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- CLERGUE Jérôme, Adjoint au chef de département DAI

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés **pour le programme 723 « opérations immobilières déconcentrées »**

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'État (signature du bon de commande) dans le cadre des flux dérogatoires relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées **sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire »** :

- GADOIN Pierre, Directeur interrégional adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général
- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer les marchés de l'État :

Montant inférieur ou égal à 300 000 euros du budget

Titre III

- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)

Titre V

- TANGUY Anne, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- CLERGUE Jérôme, Adjoint au chef de département DAI

Montant supérieur à 300 000 euros

Titre III et V

- GADOIN Pierre, Directeur interrégional adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général

ainsi que tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du Directeur Interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du **budget opérationnel du programme 349 « fonds pour la transformation de l'action publique »** :

- GADOIN Pierre, Directeur Interrégional Adjoint
- VILLEROY Xavier, Secrétaire Général
- TRUC Catherine, Responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- RONIN Magali, Adjointe au responsable du Département du Budget et des Finances (DBF)
- TANGUY Anne, Responsable du Département des Affaires Immobilières (DAI)
- CLERGUE Jérôme, adjoint au Chef de département DAI

Article 7 : Délégation de gestion est donnée par le Directeur Interrégional à Monsieur Gilbert SODI, chef du DAEBC pour exécuter en son nom la réalisation d'ordonnancement de recettes et de dépenses des programmes 107, 309, 310, 723 et 912.

Article 8 : Habilitation à valider les demandes d'achat (DA) et les demandes de subvention (DS) dans Chorus Formulaire est donnée aux agents pénitentiaires désignés
Annexe 1

Article 9 : Habilitation à constater et certifier le « service fait » (SF) dans Chorus Formulaire est donnée aux agents pénitentiaires désignés
Annexe 1

Article 10 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque Préfecture située dans la région administrative PACA/CORSE.

Fait à Marseille
Le 28 février 2025

Signé

Thierry ALVES
Directeur interrégional

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE

Annexe à l'arrêté en date du 01 mars 2025

Liste des agents intervenant en qualité de valideur des Demandes d'Achats (DA), des Demandes de Subventions (DS), des EJHM et/ou de la Constatation et Certification des Services Faits (SF) et des référents SFACT dans CHORUS Formulaire

CHORUS Formulaire - Liste des utilisateurs				CHORUS Formulaire - Droits & attributions des utilisateurs	
				Délégations de signature	
				Validation_DA, EJHM et DS	Constatation et Certification_SF
Nom	Prenom	Fonction	Site	Oui/Non	Oui/Non
TRUC	Catherine	Agent DI – Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
RONIN	Magali	Agent DI – Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
RASTELLI	Stéphanie	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
CORNEVIN	Anthony	Agent DI – Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
PORTETS	Christiane	Agent DI – Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
FAUVARQUE	Florence	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
CAPOZZO	Olivia	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
ANNUNZIATA	Djamilia	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
MADIONA	Estelle	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
DIOUF	MAME	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
BELLUSCI	Sophie	Agent DI – Ccfp référent SFACT	DI SIEGE	Oui	Oui
CURY	Anne	Agent DI	DI SIEGE	Oui	Oui
BRU	Jean-Pierre	Agent DI – Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
TABAKH	Leïla	DAI	DI SIEGE	Oui	Oui
CORTES	juana-simone	DAI	DI SIEGE	Oui	Oui
CHARDIN	Séverine	Agent DI – Ccfp	DI SIEGE	Oui	Oui
MEKIDICHE	Aminna	Responsable économat	MA AIX	Oui	Oui
BRUNO	Julie	Attachée SAF	MA AIX	Oui	Oui
KARA	Ahmed	Attaché GD	MA AIX	Oui	Oui
MENOTTI	Kevin	Agent Economat	MA AIX	Oui	Oui
ROLLIER	Charlène	Agent économat	MA AIX	Oui	Oui
TRANI	Eric	Agent économat	MA AIX	Oui	Oui
LEONI	Marine	Agent économat (contractuelle)	MA AIX	Oui	Oui
PADRE	Elodie	Agent Economat	MA AIX	Oui	Oui
SAUREL	PATRICK	Directeur	MA AJACCIO	Oui	Oui
ADATTE	Virginie	Gestionnaire	MA AJACCIO	Oui	Oui
GANDIT	Emmanuelle	adjointe technique cuisine	MA AJACCIO	Oui	Oui
BENBRAHAM	Célim	responsable économat	MA AJACCIO	Oui	Oui
INGRASSIA	Paule	Responsable économat	MC ARLES	Oui	Oui
CAUSERET	Claire	Agent économat	MC ARLES	Oui	Oui
SIDOLLE	Elisabeth	Agent Economat	MC ARLES	Oui	Oui
GIMENEZ	Nathalie-Caroline	Attaché	MC ARLES	Oui	Oui
LAURENDOT	Yves	Attaché GD	MC ARLES	Oui	Oui
FONTANIEU	Olivier	Attaché	CP AVIGNON-LE-PONTET	Oui	Oui
SABBANE	Abdelatif	Responsable économat	CP AVIGNON-LE-PONTET	Oui	Oui
DANCUO	Gilbert	Agent Economat	CP AVIGNON-LE-PONTET	Oui	Oui
CLAIRANT	Stéphanie	Agent Economat	CP AVIGNON-LE-PONTET	Non	Oui
BARLOT	Cécile	Attachée SAF	CP BORGO	Oui	Oui
LASSALE	Christelle	Responsable économat	CP BORGO	Oui	Oui
BRASSEUR	Franceline	Agent Economat	CP BORGO	Oui	Oui
MASSON	Jean-Christian	Attaché SAF	CD CASABIANDA	Oui	Oui
MONNIER	Laurence	Agent Economat	CD CASABIANDA	Oui	Oui
DELON	Fabrice	Chef d'établissement	MA DIGNE	Oui	Oui
JOLY	Gwenaël	Adjoint Chef d'établissement	MA DIGNE	Oui	Oui
BENDAHMANE	Fathia	Responsable économat	MA DIGNE	Oui	Oui
BOIX-MARTINEZ	Patricia	Agent Economat	MA DIGNE	Oui	Oui
DISSARD	Isabelle	Attachée SAF	MA DRAGUIGNAN	Oui	Oui
RIDJALI	Asmahane	Attachée GD	MA DRAGUIGNAN	Oui	Oui
BARDOU	Morgane	Apprenie	MA DRAGUIGNAN	Non	Oui
ZERAH	Emmanuelle	Responsable économat	MA DRAGUIGNAN	Oui	Oui
VALENTIN	Virginie	Responsable économat	EPM MARSEILLE	Oui	Oui
ORLANDO	Valérie	Responsable administratif	EPM MARSEILLE	Oui	Oui
BOUZIANE	Karima	Economat	EPM MARSEILLE	Oui	Oui
ERNSTBERGER	Jérôme	Directeur	MA GAP	Oui	Oui
LOCATELLI	Edith	Adjointe Chef d'établissement	MA GAP	Oui	Oui
PLACE	Nathalie	Responsable économat	MA GAP	Oui	Oui
MEYER	Karine	gestionnaire	MA GAP	Oui	Oui
DEMARIA	Raphaël	Régisseur	MA GAP	Oui	Oui
GILLIOT	François	Attaché	MA GRASSE	Oui	Oui

DISP PACA/CORSE - DBF- DSI

LAMPERT	Anne	Agent Economat	MA GRASSE	Oui	Oui
GERMAN-RENARD	Isabelle	Responsable économat	MA GRASSE	Oui	Oui
CHAMKHIA	Hafaf	Agent Economat	MA GRASSE	Oui	Oui
CAPITANO	Sandra	Agent Economat	MA GRASSE	Oui	Oui
DEL BOVE	Dominique	adjointe SAF	CP MARSEILLE	Oui	Oui
MARIEL	Maxime	Responsable économat	CP MARSEILLE	Oui	Oui
GARCIA	Norbert	Agent Economat	CP MARSEILLE	Oui	Oui
DE WEESCHAUWEZ	Claudie	Agent Economat	CP MARSEILLE	Non	Oui
PIGNATA	Odile	Responsable économat	MA NICE	Oui	Oui
BEGUINEL	Anne-Sophie	Agent Economat	MA NICE	Oui	Oui
BAZIDI	Zohra	Agent Economat	MA NICE	Oui	Oui
FLORENTIN	Nathalie	Attachée	CD SALON	Oui	Oui
KOUBI	Marjorie	Responsable économat	CD SALON	Oui	Oui
CHRISTOPHLE	Blandine	Agent économat	CD SALON	Oui	Oui
COCY	Anne-Sandra	Attachée	CD TARASCON	Oui	Oui
GRANDHAYE	Bénédicte	Responsable économat	CD TARASCON	Oui	Oui
VIDAL	Carine	Agent Economat	CD TARASCON	Non	Oui
CHARPENTIER-TITY	Nathalie	Attachée	CP TOULON LA FARLEDE	Oui	Oui
REISTER	Marie-Claude	Agent Economat	CP TOULON LA FARLEDE	Oui	Oui
MARCO-PLANAT	Christine	Responsable économat	CP TOULON LA FARLEDE	Oui	Oui
LEFEBVRE	Marie-Cécile	Agent économat	CP TOULON LA FARLEDE	Non	Oui
GAGNEUX	Florence	DFSPIP	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
DEFRADE	Delphine	DSPIP/adjoint	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
MOUSSAOUI	Rabiaa	Responsable économat	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
RACCHINI	Christelle	Gestionnaire	SPIP DES ALPES	Oui	Oui
PORTESENY	Julien	Attaché	SPIP ALPES-MARITIMES	Oui	Oui
LAGHOUATI	Malika	Responsable économat	SPIP ALPES-MARITIMES	Oui	Oui
PAGNON	Laurence	Attachée	SPIP MARSEILLE	Oui	Oui
JESOPHE	Jenna	Responsable économat	SPIP MARSEILLE	Oui	Oui
HADJER	Ramatoulaye	Agent économat	SPIP MARSEILLE	Non	Oui
MOUHIEDDINE	Fawzia	Agent économat	SPIP MARSEILLE	Non	Oui
BROSSETTE	Eliise	agent SPIP AJACCIO	SPIP CORSE	Oui	Oui
RAVERA	Céline	Economat intérim	SPIP CORSE	Oui	Oui
NICOLAS					
Erreur matérielle: suppression par erreur depuis l'arrêté du 30/09/2024 mais Habilitation active depuis le 30/09/2024	Virginie-Annie	Responsable pôle SPIP	SPIP CORSE	Oui	Oui
GUIDICELLI	Christèle	Responsable économat	SPIP VAR	Oui	Oui
DESCAMPS	Marc-Paul	Attaché	SPIP VAR	Oui	Oui
CHAZAL	Stéphanie	Attachée	SPIP VAUCLUSE	Oui	Oui
LUPO	Maryline	Responsable économat	SPIP VAUCLUSE	Oui	Oui
LORRIAUX	Stéphanie	Agent SPIP	SPIP VAUCLUSE	Oui	Oui

Direction interrégionale des services
pénitentiaires Paca Corse

R93-2025-02-28-00008

Arrêté portant subdélégation de signature
financière du Directeur Interrégional des
Services Pénitentiaires de Marseille aux
Directeurs Fonctionnels des Services
Pénitentiaires d'insertion et de Probation

Arrêté de subdélégation de signature

**Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille
Responsable du Budget Opérationnel de Programme
Responsable d'unité opérationnelle
Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État**

Vu le Décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu les articles 228(modifié par une loi n°97-1239 en date du 29.12.1997 de finances rectificatives pour 1997) et 229 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la compatibilité publique

- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n°2006-1666 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire»*
- Vu le décret n°2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics*
- Vu la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'Etat*
- Vu l'Arrêté du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués*
- Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;*
- vu l'arrêté du 12 juin 2019 de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Thierry ALVES en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille à compter du 15 juin 2019 ;*
- Vu l'arrêté du 30 mars 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*
- Vu l'arrêté du 20 janvier 2025 de Monsieur Georges François LECLERC, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Thierry ALVES, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille.*

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est accordée sur le programme 107 :

1 – aux directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Marseille, visés en annexe, en qualité de responsables de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des dépenses relatives aux sites dont il a la charge, dans la limite des crédits qui lui est alloués :

- dans la limite de 10 000 € h.t.pour les engagements (commandes) réalisés hors cadre de marchés publics formalisés ;
- sans limitation de montant pour les engagements (commandes) réalisés dans le cadre de marchés publics formalisés ;

2 – aux directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Marseille, en qualité de responsables de centre de coûts, pour l'engagement et la liquidation des recettes relatives à l'établissement dont ils ont la charge.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement **des directeurs(trices) fonctionnels(les) des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la DISP de Marseille**, subdélégation est accordée dans les mêmes conditions définies dans les articles 1 et 2, à leurs subordonnés de catégorie A ou, à défaut de catégorie B (annexe 1).

ARTICLE 3

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet à compter du 01 mars 2025 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Marseille, le 28 février 2025

Signé

Le Directeur interrégional

Thierry ALVES

ANNEXE au 01 mars 2025

SERVICES D'INSERTION ET DE PROBATION	Directeurs et subordonnés	FONCTIONS
HAUTES-ALPES 04 et ALPES DE HAUTES PROVENCE 05	GAGNEUX Florence	directrice fonctionnelle
	DEFRADE Delphine	contractuelle
	MOUSSAOUI Rabiaa	secrétaire administrative
ALPES MARITIMES 06	RODE Marie Emmanuelle	directrice fonctionnelle
	Candie HARANGER	DPIP, directrice adjointe
	PORTESENY Julien.	AAE, responsable des services administratifs et financiers
BOUCHES-DU-RHONE 13	CHEVALIER Carole	Directrice fonctionnelle
	BERTHET Roland	DPIP, directeur adjoint
	GANAYE Marie Anne	directrice
	PAGNON Laurence	AAE, responsable des services administratifs et financiers
VAR 83		directeur fonctionnel
	BIANCHI Marc	directeur adjoint
	DESCAMPS Marc	AAE, responsable des services administratifs et financiers
VAUCLUSE 84	RISS Jean Philippe	directeur fonctionnel
	ROCHE Nicolas	directeur adjoint
	CHAZAL Stéphanie	AAE, responsable des services administratifs et financiers
SPIP 20	TRAVERSINI Donatien	directeur fonctionnel
	MONTERO Joan	directeur adjoint

AAE : attaché d'Administration de l'Etat

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2024-11-18-00017

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de
GARCIA Anais 13520 PARADOU

Service de l'agriculture et de la Forêt
Affaire suivie par : Anne Boudigou
Tél: 04-91-28-41-88
anne.boudigou@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **18 NOV. 2024**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Réf : 13 2024 103
LRAR : 2C 172 389 43955

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Communes	Références cadastrales	Superficie (ha)	Propriétaire de la parcelle
PARADOU	AK 102-103-104-105-106-107-112-113-114-118-120-122-123-208-332	7,7019	M. CANTELE Amelio

Superficie totale : 7 ha 70 a 19 ca

Votre dossier est enregistré complet le 29 octobre 2024 sous le numéro 13 2024 103.

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDTM des Bouches-du-Rhône est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de Paradou où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

Madame Anaïs GARCIA
29 rue Bonaventure Laurens
13200 ARLES

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3
Téléphone : 04 91 28 40 40
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

En l'absence de réponse de l'administration dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **1^{er} mars 2025** conformément à l'article R 331-6 du CRPM (1).

Celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

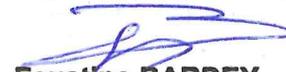
Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

La présente attestation ne vaut ni autorisation de défrichement, ni droit au bail, ni permis de construire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**le Chef du Service
de l'Agriculture et de la Forêt**



Faustine BARDEY

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (celui du siège de votre exploitation).

La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2024-11-07-00009

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SAS
VTFE 83570 ENTRECASTEAUX

Toulon, le 07 novembre 2024

Stéphanie MAILLARD
Service Agriculture et Forêt
Bureau du Développement Rural

04 94 46 82 99
stephanie.maillard@var.gouv.fr

SAS VTFE
1047 route de Carces
83570 ENTRECASTEAUX

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter

Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 214 562 5152 5

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception le 15 août 2024 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter, réputé complet le 27 octobre 2024, sur la commune d'ENTRECASTEAUX, pour une superficie de 05ha 61a 11ca.

(5) Superficie demandée (ha)	Localisation		(8) Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	(6) Commune(s)	(7) N° des parcelles demandées	
5,6111	ENTRECASTEAUX	D153 - E29 - F276 F280 - F284 - F565 F566 - F597 - F599	RIPERT Martine BRUNET Audrey BRUNET Jonathan

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2024 165.

Le numéro d'enregistrement de votre dossier LOGICS est le suivant : 093202408014703.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 27 février 2025, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2024-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2024>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisés avant la date du 27 février 2025.

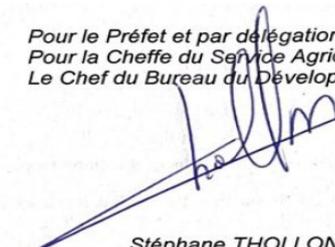
Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision tacite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Cheffe du Service Agriculture et Forêt
Le Chef du Bureau du Développement Rural



Stéphane THOLLON

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :
-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2024-10-25-00014

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de
SCEA LE TRUYAS 04230 ST ETIENNE LES ORGUES



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

001594

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Economie Agricole**

Digne-les-Bains, le **25 OCT. 2024**

Pôle Exploitations Agricoles et Territoires
Affaire suivie par : Pauline FRANCOIS
Tel : 04.92.30.20.79
Mél : ddt-sea-peat@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

DOSSIER : 04 2024 057

LRAR : 2C 180 341 7343 0

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Commune	Références cadastrales en ha	Superficie en ha	Propriétaire de la parcelle
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES	D370-373-374-375-376-377-371-372 E292-709-1063-1066-1068-278-338-339-341-350-353-538-708	92,9785 ha	GFA Le Truyas

Total des parcelles 92,9785 ha

Votre dossier est enregistré complet le 24/10/2024 sous le numéro 04 2024 057

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée :

- un mois en mairie(s) où sont situées les terres (voir liste ci-dessous) :

Commune
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES

- deux mois sur le site internet de la Préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **24/02/2025** conformément à l'article R 331-6 du CRPM.

L'autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2024-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2024>

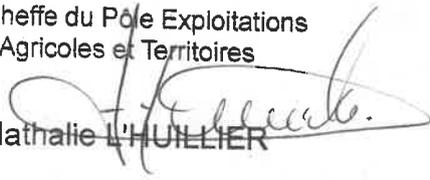
Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/La Directrice Départementale des Territoires
du département des Alpes-de-Haute-Provence

La Cheffe du Pôle Exploitations
Agricoles et Territoires


Nathalie L'HUILLIER

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de MARSEILLE. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de www.telerecours.fr

SCEA LE TRUYAS

Le Truyas
2201 chemin du Restugaud
04230 SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités -
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2025-03-04-00002

Arrêté du 4 mars 2025
portant agrément pour l'organisation de séjours
de « vacances adaptées organisées »
délivré à la SAS « OK VACANCES ADAPTÉES -
LIBRES DE PARTIR»



Arrêté du 4 mars 2025

portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées »

délivré à la SAS « OK VACANCES ADAPTÉES – LIBRES DE PARTIR »

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.114 ;

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.211-1, L.211-2, L.412-2, R.412-8 à R.412-17

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu la circulaire DGCS/SD3 no 2010-97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2025 portant délégation de signature à M. Sébastien DEBEAUMONT, directeur régional de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Vu la décision du 9 janvier 2025 portant subdélégation de signature de M. Sébastien DEBEAUMONT à Mme Delphine CROUZET, adjointe du responsable de pôle inclusion et solidarités ;

Vu la demande d'agrément pour l'organisation de séjours de « Vacances adaptées organisées » déposée le 28/11/2024 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'agrément « Vacances adaptées organisées » prévu à l'article R. 412-12 du code du tourisme est délivré à la société par actions simplifiées « **OK VACANCES ADAPTÉES – LIBRES DE PARTIR** » dont le siège est situé 10 avenue de Fontcouverte – 84000 AVIGNON, pour l'organisation de séjours de vacances en France et à l'étranger.

Article 2

L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3

L'organisme est tenu de transmettre chaque année au préfet de région un bilan circonstancié quantitatif, qualitatif et financier des activités de vacances adaptées organisées mises en œuvre dans le courant de l'année.

Article 4

L'organisme est tenu d'informer le préfet de région dans un délai de deux mois, de tout changement substantiel affectant les éléments matériels au vu desquels l'agrément a été délivré.

Article 5

Les personnes responsables de l'organisation du séjour sur le lieu de vacances sont tenues d'informer sans délai le préfet du département du lieu de séjour de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé, l'intégrité ou le bien-être physique et moral des personnes handicapées majeures.

Article 6

L'agrément peut être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées à l'article R.412-17.

Article 7

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Delphine CROUZET
Signé

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités -
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2025-02-26-00006

ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT
COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION DE LA DREETS PACA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION DE LA DREETS PACA**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités

Vu les résultats du scrutin organisé du 1er au 8 décembre 2022,

Vu le tirage au sort intervenu après résultat ex-aequo des listes CFDT et UFSE-CGT à la suite duquel la CFDT obtient un troisième siège (titulaire et suppléant);

VU l'arrêté n° R93-2023-007 de composition du CSA paru au recueil des actes administratifs du 23 janvier 2023 ;

VU l'arrêté modificatif n°R93-2024-02-0900010 du CSA paru au recueil des actes administratifs du 6 mars 2024,

CONSIDERANT la demande de modification de désignation de l'organisation syndicale CFDT le 15 janvier 2025,

CONSIDERANT la demande de modification de désignation de l'organisation syndicale FO le 3 février 2025,

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Arrête

Article 1er

Sont désignés membres du Comité Social d'Administration placé auprès du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en qualité de **représentants de l'administration** :

- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, Président, ou son représentant,
- La ou le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines,

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité social d'administration créé auprès de la DREETS PACA :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATION SYNDICALE
Valérie RUSSO		CFDT
Aude BELLET		CFDT
Géraldine CUDA		CFDT
Isabelle FOUQUE		UFSE- CGT
Hanafi CHABBI		UFSE-CGT
Naima BERBICHE		FO
Dominique GUEYDON		FO
	Stéphanie GAREN	CFDT
	Maria MINNITI	CFDT
	Sabira PERRAUD	CFDT
	Sébastien STEFANI	UFSE-CGT
	Dominique KERMOUNI	UFSE-CGT
	Alida ARAB	FO
	Jeannine BRIGNONE	FO

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration de la DREETS PACA entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 4 ans ou à compter de la notification de l'arrêté de modification jusqu'à l'échéance des mandats.

Article 4

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à MARSEILLE le 26 février 2025

Le Directeur régional

Signé

Sébastien DEBEAUMONT

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités -
Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2025-02-26-00007

ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT
COMPOSITION D'UNE FORMATION SPECIALISEE
AU SEIN DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION DE LA DREETS PACA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION D'UNE
FORMATION SPECIALISEE AU SEIN DU COMITE SOCIAL
D'ADMINISTRATION DE LA DREETS PACA**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu le tirage au sort intervenu après résultat ex-aequo des listes CFDT et UFSE-CGT à la suite duquel la CFDT obtient un troisième siège (titulaire et suppléant);

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à la composition du CSA auprès du directeur régional de la DREETS PACA ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 fixant les organisations syndicales aptes à désigner les membres d'une formation spécialisée au sein du CSA de la DREETS PACA ;

Vu les désignations des organisations syndicales, les 10 et 11 janvier 2023 pour l'UFSE-CGT, le 12 janvier 2023 pour FO et le 24 janvier 2023 pour la CFDT ;

Vu l'arrêté R93-2023-01-31-00003 portant composition d'une formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail au sein du comité social d'administration de la DREETS PACA paru au recueil administratif n°R93-2023-023 du 10 février 2023,

VU l'arrêté modificatif n°R93-2024-02-19-00014 portant composition d'une formation spécialisée au sein du comité social d'administration de la DREETS PACA paru au recueil des actes administratifs n°93-2024-061 du 6 mars 2024,

Considérant la demande de modification de l'organisation syndicale CFDT du 15 janvier 2025 ;

Considérant la demande de modification de l'organisation syndicale FO du 3 février 2025 ;

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés membres de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein du Comité Social d'Administration placé auprès du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en qualité de **représentants de l'administration** :

- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, Président, ou son représentant,
- La ou le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou un représentant désigné par le directeur régional.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels de la formation spécialisée créée au sein du comité social d'administration de la DREETS PACA :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATION SYNDICALE
Valérie RUSSO		CFDT
Géraldine CUDA		CFDT
Maria MINNITI		CFDT
Hanafi CHABBI		UFSE- CGT
Isabelle FOUQUE		UFSE-CGT
Naima BERBICHE		FO
Dominique GUEYDON		FO
	Aude BELLET	CFDT
	Stéphanie GAREN	CFDT
	Jean-Patrice TREMOLIERE	CFDT
	Dominique KERMOUNI	UFSE-CGT
	Manon CASTELLS	UFSE-CGT
	Alida ARAB	FO
	Jeannine BRIGNONE	FO

Article 3

Sont invités aux réunions de la formation spécialisée constituée au sein du CSA de la DREETS PACA :

- l'inspecteur santé et sécurité au travail
- le médecin du travail
- le conseiller de prévention de la DREETS PACA,
- l'assistant de prévention de la DREETS PACA
- l'agent assurant le secrétariat administratif de la formation spécialisée.

Article 4

Le mandat des membres de la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail au sein du comité social d'administration de la DREETS PACA entre en vigueur à compter de la date de publication de l'arrêté initial ou à compter de la notification de l'arrêté de modification jusqu'à l'échéance des mandats.

Article 5

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Marseille, le 26 février 2025

Le Directeur régional

Signé

Sébastien DEBEAUMONT

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PACA

R93-2025-03-04-00001

ARRETE N° 2025 - du
Prescrivant une procédure de participation du
public par voie électronique
relative à la demande d'autorisation de création
d'une Unité Touristique Nouvelle Structurante

ARRETE N° 2025 - du

**Prescrivant une procédure de participation du public par voie électronique
relative à la demande d'autorisation de création d'une Unité Touristique Nouvelle Structurante
à Villard-de-Lans (38)**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,
Préfet coordonnateur du massif des Alpes,**

- Vu** la Convention alpine, signée le 7 novembre 1991 et entrée en vigueur en 1995, et ses protocoles ;
- Vu** la Loi n°85-30 du 9 janvier 1985- modifiée, relative au développement et à la protection de la montagne ;
- Vu** la Loi n°2016-1688 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
- Vu** le Décret n°2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.122-15 à L.122-17, L.122-19 à L.122-23 et R.122-4 à R.122-18 relatifs aux unités touristiques nouvelles ;
- Vu** le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-19 et R.123-46-1 ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) du 27 septembre 2024 validant le dépôt d'un dossier de demande de création d'une Unité Touristique Nouvelle Structurante sur le secteur Côte 2000 à Villard-de-Lans, portant sur la construction de 17 597 m² de surface de plancher à vocation touristique dont 8 397 m² prévus pour la construction d'une résidence de tourisme de 99 appartements (soit 700 lits), le reste de la surface étant destiné à des équipements sportifs et commerces ;
- Vu** le dossier de demande d'autorisation de cette UTNs déposé par la CCMV le 10 octobre 2024 auprès du préfet de l'Isère ;
- Vu** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 janvier 2025 portant sur l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation ;
- Vu** l'avis de la commission Espaces et Urbanisme du Comité de massif des Alpes émis lors de sa séance du jeudi 30 janvier 2025 ;
- Considérant** qu'il est nécessaire de recueillir l'avis préalable du public sur un plan et programme faisant l'objet d'une évaluation environnementale en raison de son incidence sur l'environnement ;
- Sur proposition** du Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes ;

ARRETE

Article 1 - Le dossier relatif à la demande de création d'une UTNs sur le secteur de Côte 2000 à Villard-de-Lans présenté par la Communauté de communes du Massif du Vercors (CCMV) est soumis à participation du public par voie électronique (PPVE) ;

Article 2 – La PPVE est ouverte **du lundi 31 mars à 9h00 au mercredi 30 avril à 17h00** inclus ;

Article 3 - Le public est informé par un avis mis en ligne ainsi que par affichage et par voie de publication locale 15 jours avant l'ouverture de la PPVE et pendant toute la durée de celle-ci.

Les modalités de publication de l'avis de participation sont les suivantes :

- mise en ligne sur les sites Internet de l'État dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le département de l'Isère, ainsi que sur le site Internet de la CCMV ;
- publication dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Isère ;
- publication par voie d'affiches dans les locaux de la CCMV et de la commune de Villard-de-Lans ;

Ces mesures de publicité seront justifiées par des certificats d'affichage et une copie des journaux concernés qui seront conservés dans le dossier d'instruction administrative.

Article 4 - L'ensemble des pièces composant le dossier sera mis à la disposition du public. Il s'agit de :

- les pièces du dossier UTNs prévues à l'article R.122-14 du Code de l'urbanisme, dont l'évaluation environnementale,
- les avis de la mission régionale de l'autorité environnementale du 14 janvier 2025 et du 3 mai 2023,
- le bilan de la concertation préalable,
- l'avis de la commission Espaces et Urbanisme du comité de massif des Alpes du 30 janvier 2025.

La mise à disposition se fera durant la période susvisée selon les modalités suivantes :

- sur le registre numérique dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6058>, permettant au public de formuler et déposer ses observations et propositions ;
- sur le site internet de la préfecture de Région <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/>
- sur le site internet de l'Etat en Isère <https://www.isere.gouv.fr/>
- sur le site internet de la CCMV <https://www.vercors.org/fr/vie-quotidienne/urbanisme/unite-touristique-nouvelle/>
- sur le site internet de la commune de Villard-de-Lans : <https://www.villard-de-lans.fr/fr/mon-quotidien/urbanisme-et-habitat/utns/>

Article 5 - Une synthèse des observations et propositions du public sera réalisée par le commissariat de massif des Alpes à l'issue de la période de la participation du public ci-dessus définie, dans un délai qui ne pourra être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation sauf en cas d'absence d'observations et propositions. Cette synthèse sera publiée sur les sites Internet de l'État dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le département de l'Isère, ainsi que sur le site Internet de la CCMV, pendant une durée de trois mois.

Article 6 - Les dépenses relatives à l'organisation matérielle de cette participation sont à la charge de la CCMV.

Article 7 - Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :
le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes.
la préfète de l'Isère,
le président de la Communauté de communes du Massif du Vercors,

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 4 mars 2025

Signé

Le Préfet coordonnateur du massif des Alpes,
Georges-François Leclerc